

RAPPORT FINANCIER
ANNUEL

CFG BANK

2022

CFG BANK



CFG BANK



SOMMAIRE

A.	FAITS MARQUANTS ET COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS.....
B.	RAPPORT DE GESTION.....
C.	RAPPORT ESG
D.	ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES
E.	RAPPOTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....
F.	COMMUNIQUE DE PRESSES PUBLIES EN 2022.....

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de la circulaire de l’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux n°03/19 du 20 février 2019, relatives aux opérations et informations financières.

A. FAITS MARQUANTS ET COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS

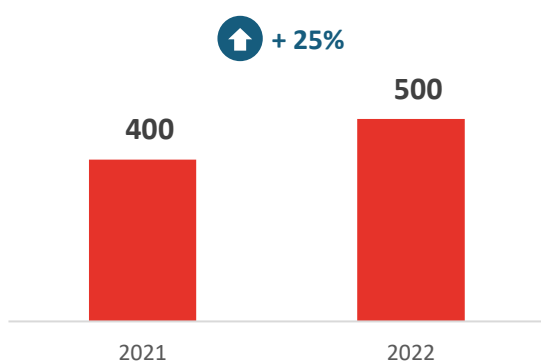
Faits marquants

CFG Bank a poursuivi sa dynamique de croissance en 2022 avec un résultat net positif de 54 MDH, et un PNB de plus de 500 MDH porté par la bonne performance de l'ensemble des métiers de la banque et ce, malgré les effets défavorables de la hausse du taux directeur et la baisse du marché boursier sur les portefeuilles obligataires et actions.

CFG Bank a également bouclé avec succès, au courant du mois d'octobre, sa 2^{ème} émission de dette subordonnée d'un montant de 200 MDH. Cette opération de renforcement des fonds propres réglementaires doit permettre à la banque de poursuivre sa dynamique de croissance.

Par ailleurs, en novembre 2022, le Fonds Amethis a réalisé une sortie réussie du capital de CFG Bank, comme initialement prévu, près de 5 ans après son entrée dans le capital. La cession des actions détenues par Amethis a été effectuée majoritairement en faveur des actionnaires actuels de CFG Bank, témoignant ainsi de leur confiance dans les perspectives de croissance de celle-ci.

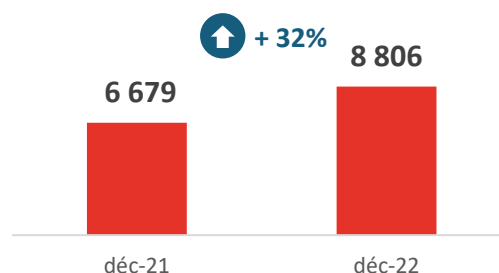
PNB consolidé : +25%



Le PNB consolidé ressort à 500 MDH à fin décembre 2022 contre 400 MDH en décembre 2021, soit une hausse de +25%.

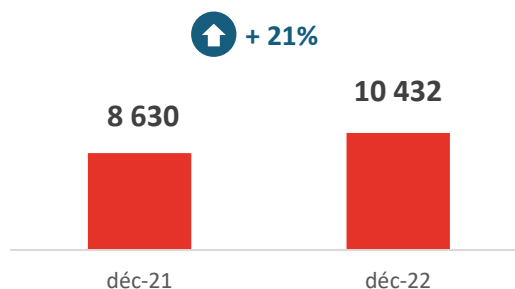
Cette progression est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue des métiers de la banque d'affaires et des activités de salle de marchés. Il est à noter par ailleurs que l'année 2022 a été impactée par l'effet de la hausse des taux obligataires et la baisse du marché boursier, ayant engendré une baisse du PNB des portefeuilles obligataires et actions de près de 32 MDH par rapport à 2021.

Crédits : +32%



Les encours de crédits ressortent à 8,8 milliards de DH à fin 2022, contre 6,7 milliards en 2021, soit une croissance de 32% en 12 mois.

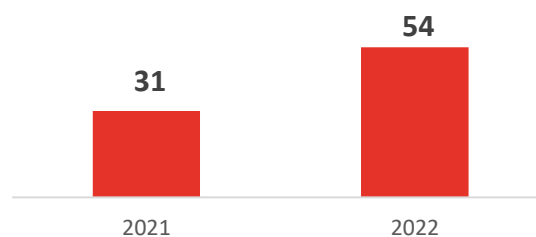
Dépôts : +21%



Les dépôts s'établissent quant à eux à 10,4 milliards de DH en 2022, soit une collecte nette de 1,8 milliards de DH entre décembre 2021 et décembre 2022 (avec une forte croissance des dépôts à vue de 60%).

RBE consolidé en nette croissance et Résultat Net positif

Le Résultat Brut d'Exploitation consolidé ressort à + 114 MDH en 2022 contre 53 MDH en 2021, soit une hausse de +113% portée par la croissance rapide du PNB et la maîtrise des charges.



Le Résultat Net consolidé (après impôts) ressort ainsi à **+54 MDH** en 2022 contre 31 MDH en 2021, soit une hausse de 73%. *Le résultat net de 2021 incluait des éléments à caractère non récurrents pour un montant de 20 MDH.*

Perspectives 2023.

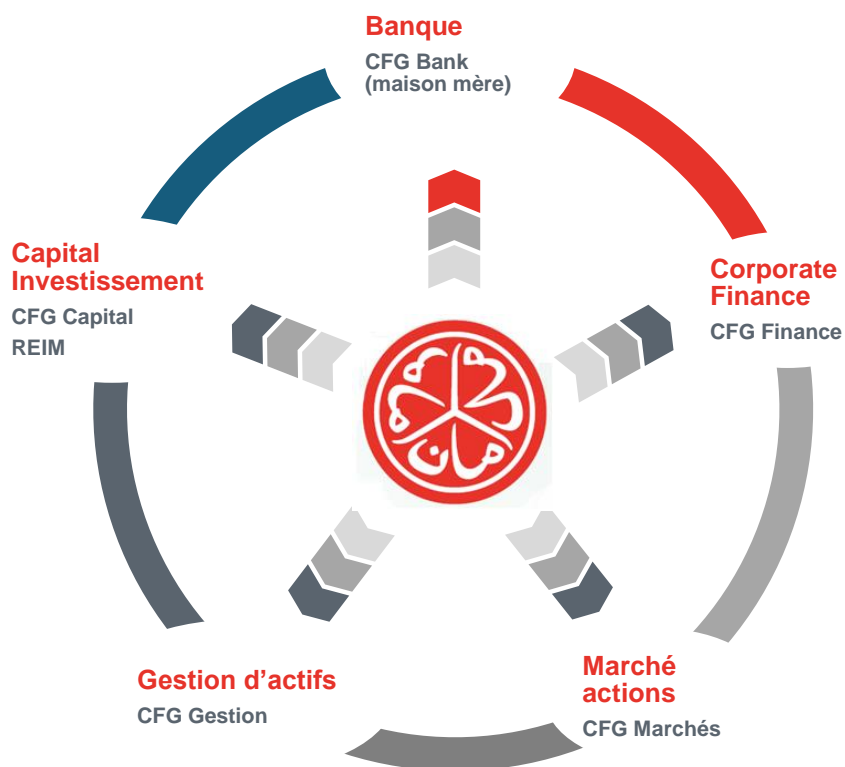
Sauf choc macro-économique externe, l'année 2023 devrait être une nouvelle année de forte croissance de l'activité, du PNB ainsi que du Résultat Net.



B. RAPPORT DE GESTION

1. **Présentation de CFG Bank**
2. **Bilan d'activité des métiers du groupe**
3. **Analyse des principaux indicateurs du bilan et du compte de résultat consolidés**
4. **Analyse des résultats sociaux de CFG Bank S.A.**
5. **Gouvernance de la Société et mandat des Commissaires aux Comptes**
6. **Opérations en capital**
7. **Assemblée Générale Ordinaire – Ordre du jour**
8. **Assemblée Générale Ordinaire – Projet de résolutions**

1. Présentation de CFG Bank



ORGANISATION DE CFG BANK Au 31 décembre 2022

Depuis sa création en 1992, CFG Group est organisé autour des quatre principaux métiers de la banque d'affaires : la finance d'entreprise, le marché des actions, la gestion d'actifs pour compte de tiers, le capital investissement.

En 2012, Bank Al-Maghrib a autorisé la fusion-absorption de CFG Group et de sa filiale, Casablanca Finance Markets, ainsi que le transfert concomitant de la licence bancaire détenue depuis 1998 par la filiale de CFG Group. CFG Group S.A. est devenue ainsi une banque agréée par Bank Al Maghrib.

A cette occasion, CFG Group se transforme en CFG Bank et adopte une nouvelle identité visuelle, ainsi qu'une nouvelle signature « Un signe, Une exigence ».

Cette nouvelle activité s'inscrit dans la continuité du positionnement stratégique vers la clientèle des particuliers, engagé en 2001 avec le lancement de Dar Tawfir (« la maison de l'épargne »), et renforcé en 2010 avec le lancement de la

banque privée. Le succès enregistré depuis 15 ans par ces deux activités historiques ont en effet convaincu le management de CFG Group de l'opportunité d'élargir son offre à destination d'une cible de clientèle plus large, attentive à la qualité du service.

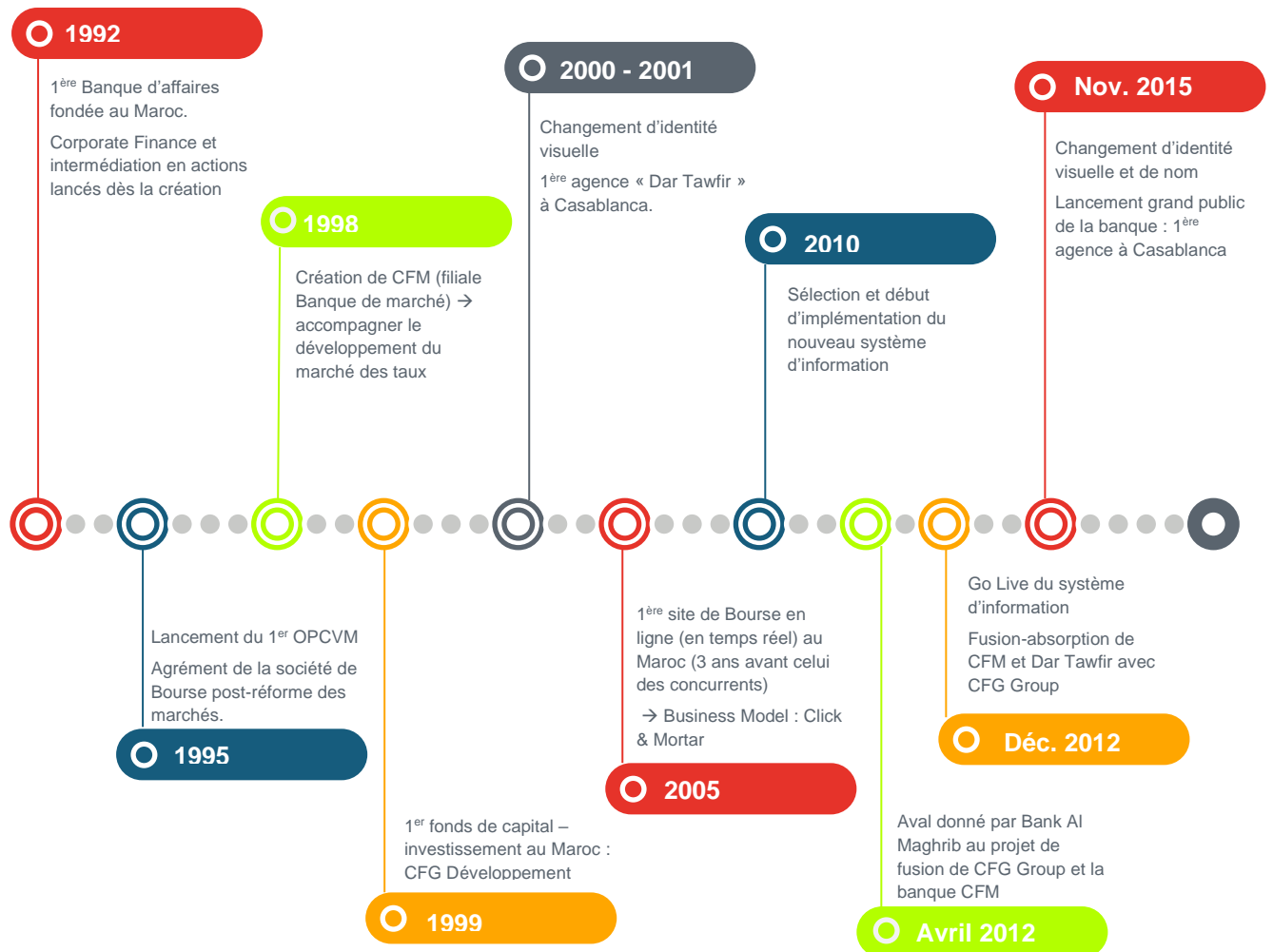
Les raisons d'être de la Banque s'articulent autour des axes suivants :

- Qualité de service pour tous
- Simplicité & gain de temps
- Transparence
- Relation personnalisée
- Multicanal

Notons qu'en date du 15 juillet 2021, le groupe CFG Bank a finalisé l'acquisition d'une participation supplémentaire de 31,5% dans REIM Partners, portant ainsi la participation totale du groupe dans la société à 60%.

1. Présentation de CFG Bank

Historique et principales dates clés



1. Présentation de CFG Bank

Une nouvelle approche de la banque

CFG Bank s'est affirmée depuis sa création en tant que première Banque d'affaires indépendante et multi-métiers au Maroc (Gestion d'actifs, Intermédiation, Corporate Finance, Capital Investissement). Elle jouit d'un positionnement fort sur certains segments de marché qui ont construit sa force et sa notoriété (Investisseurs étrangers, retail épargnants, infrastructure, tourisme, etc). CFG Bank capitalise également sur une culture d'entreprise articulée autour de deux gènes qui constituent son ADN : Innovation et expertise. Ces deux piliers sont la base de la nouvelle ambition du Groupe qui vise à s'adresser à une clientèle plus large à travers le lancement de son offre bancaire.

Nouveau modèle de banque hybride

Service pour tous

Le nouveau concept de banque lancé par CFG Bank en novembre 2015, est un modèle à mi-chemin entre une banque purement digitale et une banque classique de détail à large réseau. CFG Bank offre ainsi aux clients la possibilité d'accéder à une banque en ligne, innovante et exhaustive, tout en bénéficiant d'un accompagnement de conseillers hautement qualifiés pour les accompagner dans les différents moments de vie et opérations bancaires, en mesure de les accueillir dans un réseau d'agences optimisées et de dernière génération.

Une banque multicanal

Le multicanal est ainsi au centre de ce nouveau modèle bancaire « réinventé ».

Il confère au client une accessibilité 7j/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires, à travers notamment un réseau de GAB intelligents et performants, offrant notamment la possibilité de déposer des chèques et des espèces, en plus d'un réseau d'agences de dernière génération ouvertes jusqu'à 19h.

Le modèle CFG se base également sur une CRM performante, assurant la continuité de la relation entre le client et les différents canaux.

Un service premium au profit du plus grand nombre

Notre nouvelle génération de banquiers experts et formés, assurent une relation privilégiée avec les clients dans la durée. Chaque client CFG Bank dispose ainsi d'un conseiller attitré.



1. Présentation de CFG Bank

Activités de banque d'affaires

Gestion d'actifs

La société de gestion a construit depuis plusieurs années un « track record » de qualité, et a atteint une taille de 19,8 milliards d'actifs sous gestion à fin 2022.

Sa gamme de produits diversifiées, composée de plus de 37 fonds (actions, obligataire, monétaire, diversifié, contractuels), est destinée à différents profils d'investisseurs institutionnels et particuliers qui nous font confiance.

Sur les dernières années, CFG Gestion a reçu plus d'une douzaine de trophées décernés par l'Asset Management Trophy et par Thomson Reuters, récompensant la performance des fonds.

CFG Gestion compte ainsi maintenir sa stratégie de croissance et de développement axée autour la conquête de nouveaux clients et la création de nouveaux fonds innovants et segmentés.

Intermédiation en actions

CFG Marchés a construit sa force et sa notoriété autour de sa capacité de placement de premier ordre, ainsi qu'une équipe de recherche dédiée, principal véhicule d'acquisition et de fidélisation des clients étrangers.

En effet, l'équipe de recherche est considérée comme une référence de la place en recherche actions, avec près de 50 notes publiées tous les ans. Elle est régulièrement classée parmi les meilleures recherches en Afrique et dans la région MENA.

Par ailleurs, CFG Marchés accompagne les besoins d'évolution des clients en permanence à travers notamment la « One-on-One Equity Conference » organisée chaque année depuis 2014.

Corporate Finance

Le Corporate Finance a été l'un des premiers métiers lancés lors de la création de la banque d'affaires CFG en 1992.

Depuis sa création, ce sont plus de 170 transactions réalisées avec une clientèle diversifiée : multinationales, infrastructures, groupes familiaux, tourisme, etc.

Capital investissement

CFG Capital a été la première société à créer un fonds de capital-investissement au Maroc en 1999. Aujourd'hui, CFG Capital gère la foncière « Immorente Invest » : première société dédiée à l'immobilier locatif, cotée à la bourse de Casablanca et ce, depuis le 11 mai 2018.

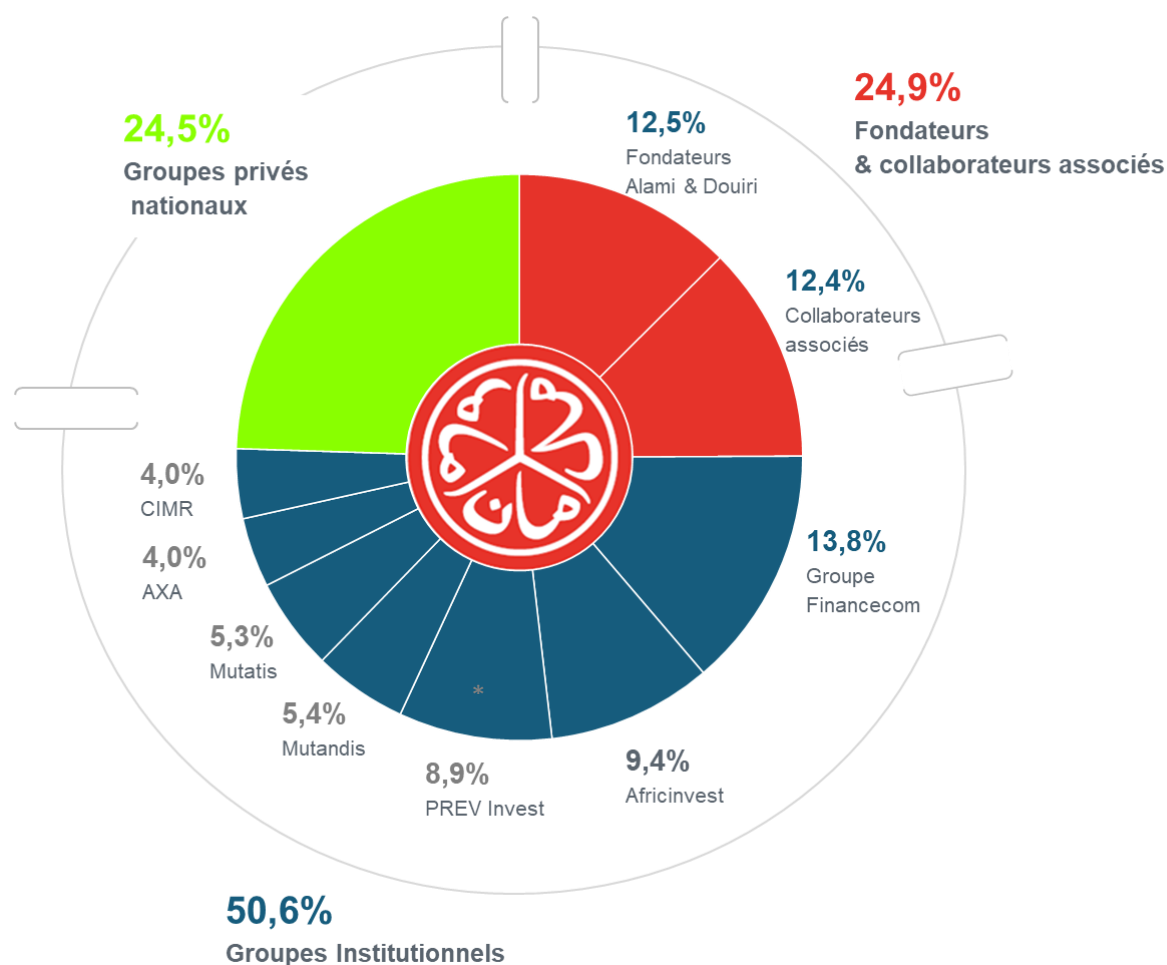
En date du 15 juillet 2021, le groupe CFG Bank a finalisé l'acquisition d'une participation supplémentaire de 31,5% dans REIM Partners, portant ainsi la participation totale du Groupe dans la société à 60%.

REIM Partners est une société de gestion d'OPCI et de conseil en gestion d'actifs immobiliers locatifs, agréée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC). REIM Partners conseille notamment Aradei Capital, véhicule immobilier issu de l'externalisation des actifs du groupe Label Vie, coté à la Bourse de Casablanca depuis décembre 2020, et dont la capitalisation boursière s'élève à environ 4,5 milliards de dirhams.

Suite à cette opération, le Groupe CFG Bank conseille désormais, au travers de ses filiales CFG Capital et REIM Partners, deux foncières cotées, Immorente Invest et Aradei Capital, pour la gestion de leurs actifs immobiliers loués. Les deux foncières totalisent une capitalisation d'environ 5,5 milliards de dirhams.

1. Présentation de CFG Bank

Actionnariat au 31 décembre 2022



ACTIONNARIAT DE CFG BANK Au 31 décembre 2022

Considéré comme le pionnier dans les métiers de la banque d'affaires au Maroc, Casablanca Finance Group, devenu depuis CFG Group, puis CFG Bank, a été fondé en 1992 par Messieurs Amyn ALAMI et Adil DOUIRI.

Après deux augmentations de capital réalisées en 2016 et 2018 pour 300 DMDH chacune (soit un total de 600 MDH), CFG Bank a clôturé avec succès au cours du 1^{er} semestre 2020 une nouvelle opération d'augmentation de capital pour un montant de 400 MDH, visant à accompagner la croissance rapide des crédits, qui été multipliée par 4 entre 2016 et 2020.

Cette opération a été souscrite pour moitié par un investisseur institutionnel de premier plan (RCAR) et pour moitié par des groupes privés nationaux.

Notons qu'en août 2021, CFG Bank a réalisé une augmentation de capital de 65 MDH dans le cadre de l'opération d'acquisition de REIM Partners.

Par ailleurs, en novembre 2022, le Fonds Amethis réalise une sortie réussie du capital de CFG Bank, comme prévu près de 5 ans après son investissement. La cession des actions détenues par Amethis a été effectuée majoritairement en faveur des actionnaires actuels de CFG Bank.

La participation historique de Monsieur Adil DOUIRI dans CFG Group est aujourd'hui portée par le Groupe qu'il a fondé en 2008, Mutandis SCA, ainsi que le véhicule d'investissement Mutatis.

(*) PREV Invest, filiale du RCAR

2. Bilan d'activité des métiers du Groupe

CFG Bank a poursuivi sa dynamique de croissance en 2022 avec un résultat net positif de 54 MDH, et un PNB de plus de 500 MDH porté par la bonne performance de l'ensemble des métiers de la banque et ce, malgré les effets défavorables de la hausse du taux directeur et la baisse du marché boursier sur les portefeuilles obligataires et actions.

Activité bancaire

Déploiement du « Business Model »

CFG Bank a été conçue pour convaincre une clientèle urbaine exigeante, en quête d'un service de qualité, fluide, simple et efficace.

CFG Bank a ainsi développé une offre digitale très innovante :

- Impression des moyens de paiements en agence (carte bancaire, chéquier) à l'ouverture du compte ;
- Une application mobile pour effectuer l'essentiel des opérations en toute autonomie ;
- Lancement de nouveaux services digitaux (virements instantanés entre CFG Bank et CIH, dépôt de chèques et dotation en devises digitalisés via l'application mobile) ;
- Lancement d'une nouvelle version du dispositif d'ouverture de compte à distance, avec une application dédiée « Be CFG Bank », intégrant l'identification biométrique, et permettant aux clients d'ouvrir leur compte à distance en 20 min, et recevoir leur carte bancaire chez eux sous 24h.

Forte augmentation de l'activité bancaire

PNB consolidé : + 25%

Le PNB consolidé ressort à 500 MDH à fin décembre 2022 contre 400 MDH en décembre 2021, soit une hausse de +25%.

Cette progression est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue des métiers de la banque d'affaires et des activités de salle de marchés. Il est à noter par ailleurs que l'année 2022 a été impactée par l'effet de la hausse des taux obligataires et la baisse du marché boursier, ayant engendré une baisse du PNB des portefeuilles obligataires et actions de près de 32 MDH par rapport à 2021.

Les encours de crédits ressortent à 8,8 milliards de DH à fin 2022, contre 6,7 milliards en 2021, soit une croissance de 32% en 12 mois.

Les dépôts s'établissent quant à eux à 10,4 milliards de DH en 2022, soit une collecte nette de 1,8 milliards de DH entre décembre 2021 et décembre 2022 (avec une forte croissance des dépôts à vue de 60%).

RBE consolidé en nette croissance et Résultat Net positif

Le Résultat Brut d'Exploitation consolidé ressort à + 114 MDH en 2022 contre 53 MDH en 2021, soit une hausse de +113% portée par la croissance rapide du PNB et la maîtrise des charges.

Le Résultat Net consolidé (après impôts) ressort ainsi à **+54 MDH** en 2022 contre 31 MDH en 2021, soit une hausse de 73%. *Le résultat net de 2021 incluait des éléments à caractère non récurrents pour un montant de 20 MDH.*

Renforcement des fonds propres prudentiels

CFG Bank a également bouclé avec succès, au courant du mois d'octobre, sa 2^{ème} émission de dette subordonnée d'un montant de 200 MDH. Cette opération de renforcement des fonds

propres réglementaires doit permettre à la banque de poursuivre sa dynamique de croissance.

Gestion d'actifs

CFG Gestion a continué en 2022 le déploiement de sa stratégie axée sur l'innovation avec des produits d'appel pour toutes les catégories de clients.

A Toutefois, l'année a été impactée par l'effet de la hausse des taux des BDT et la baisse de cours boursier, induisant ainsi une baisse de l'actif sous gestion de 3,4 milliards de DH pour s'établir à 19,8 milliards de DH à fin 2022

Le PNB s'établit au 31 décembre 2022 à près de 70 MDH, contre 68,7 MDH en 2021

Intermédiation

L'intermédiation boursière enregistre un PNB de près de 24 MDH en 2022, avec une part de marché de 15%, et a été impactée par la morosité des marchés avec de faibles volumes.

Corporate Finance

Le Corporate Finance a réalisé une bonne année 2022 avec une forte contribution au PNB consolidé du Groupe. Les missions menées en 2022 ont porté sur des opérations de conseil dans le cadre d'opérations d'évaluation ou de fusions-acquisitions, et des opérations de marché, dans le cadre de levées de fonds propres ou de dettes. CFG Bank a conseillé notamment le groupe Akdital dans le cadre de son introduction en bourse en 2022.

Private equity

De manière globale, l'activité de gestion d'actifs alternatifs portée par CFG Capital et REIM Partners a généré un PNB de près de 90 MDH en 2022.

3. Analyse des principaux indicateurs du bilan et du compte de résultat consolidés

Indicateurs consolidés

en millions de MAD	2022	2021	Δ	
			Mt	%
Indicateurs de Résultat				
PNB activités bancaires	293	232	61	26%
PNB autres activités	207	168	39	23%
PNB	500	400	100	25%
Charges d'exploitation	(386)	(347)	39	11%
RBE	114	53	61	115%
Résultat Net	54	31	23	74%
Indicateurs de Bilan				
Total Bilan	15 372	11 648	3 724	32%
Dépôts Clients	10 432	8 630	1 802	21%
Crédits Clients	8 806	6 679	2 127	32%
Capitaux propres	873	777	96	12%

Source : états financiers consolidés CFG Bank
*hors découverts des fonds OPCVM et pensions

Le total bilan du Groupe CFG Bank s'élève au 31 décembre 2022 à 15,4 milliards de DH, contre 11,6 milliards de DH en 2021, soit une augmentation de 32%, liée à l'augmentation des dépôts et crédits clientèle.

Dépôts et certificats de dépôts

Les dépôts de la clientèle (y compris certificats de dépôts) s'établissent au 31 décembre 2022 à 10 432 MDH, affichant ainsi un taux d'augmentation de 21% (+1 802 MDH).

en millions de MAD	2022	2021	Δ	
			Mt	%
Comptes à vue	5 789	3 642	2 147	59%
Comptes d'épargne	783	586	197	34%
DAT	1 430	1 466	(36)	-2%
Autres (dont pensions)	31	129	(98)	-76%
CD émis	2 399	2 807	(408)	-15%
Dépôts clientèle	10 432	8 630	1 802	21%

Crédits

Les crédits à la clientèle affichent quant à eux une augmentation de 32% (+2 127 MDH) pour s'établir à fin 2022 à 8 806 MDH.

Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'établissent à fin décembre 2022 à 873 MDH, ont connu une hausse de 96 MDH, liée aux effets compensés suivants :

- Un résultat net positif de +54 MDH
- L'augmentation de capital de +35 MDH
- Le gain comptabilisé directement en capitaux propres pour 7 MDH

Indicateurs de Résultat

Pour ce qui est des performances financières, le PNB consolidé de CFG Bank a connu une forte progression de 25% et s'établit au 31 décembre 2022 à 500 MDH, contre 400 MDH au 31 décembre 2021.

Le PNB de la banque commerciale affiche une hausse de 26% en 2022, tirée par la croissance de l'encours de crédits et dépôts, et la hausse des commissions.

Les métiers de banque d'affaires réalisent également une bonne année avec un PNB en croissance de 23%.

Les charges d'exploitation s'établissent à 386 MDH en 2022, contre 347 MDH en 2021, soit une hausse de 11% et restent conformes au budget de l'année.

La hausse significative du PNB ainsi que la bonne maîtrise de charges ont permis d'afficher un résultat brut d'exploitation à fin 2022 de 114 MDH, contre 53 MDH en 2021 (soit une hausse de 115%).

Le Résultat net consolidé ressort ainsi positif à +54 MDH en 2022, contre un résultat de 31 MDH en 2021, soit une hausse de 74%. Le résultat net de 2021 incluait des éléments à caractère non récurrents pour un montant de 20 MDH.

4. Analyse des résultats sociaux – CFG Bank S.A.

Indicateurs sociaux CFG Bank

en millions de MAD	2022	2021	Δ	Δ
			Mt	%
Indicateurs de Résultat				
Marge nette d'intérêt	228	131	97	74%
Résultat crédit-bail	18	29	(11)	-38%
Marge sur commissions	82	59	23	39%
Résultat de marché	(7)	48	(55)	-115%
Autres produits nets	12	16	(4)	-25%
PNB	333	284	49	17%
Résultat Immos financières	0	(134)	134	-100%
Charges d'exploitation	323	296	27	9%
RBE	11	(110)	121	-110%
Coût du risque	(29)	(58)	29	-50%
Résultat Net	(23)	(176)	153	-87%
Indicateurs de Bilan				
Total Bilan	15 057	11 511	3 546	31%
Dépôts Clients	10 471	8 652	1 819	21%
Crédits Clients & leasing	9 177	7 096	2 081	29%
Capitaux propres	889	877	12	1%

Source : états financiers CFG Bank S.A.

Le total bilan social de CFG Bank s'élève à 15 057 MDH au 31 décembre 2022, contre 11 511 MDH en 2021, soit une augmentation de 31%, liée à la hausse des dépôts et crédits.

Les capitaux propres sociaux s'établissent à 889 MDH à fin 2022 contre 877 MDH à fin 2021, soit une hausse de 12 MDH liée au résultat déficitaire de l'exercice et à l'augmentation du capital de 35 MDH en 2022.

Le PNB ressort à 333 MDH à fin 2022 contre 284 MDH en 2021, soit une hausse de 17%.

Le résultat net ressort déficitaire à (23) MDH à fin 2022 contre (176) MDH en 2021. Le résultat net de 2021 incluait 169 MDH de dépréciations relatives à des participations (dont 149 MDH sur le groupe T Capital).

Bilan

Les dépôts de la clientèle s'établissent au 31 décembre 2022 à 10 471 MDH contre 8 652 MDH en 2021, soit une augmentation de 21%.

Les crédits à la clientèle (y compris leasing) s'élèvent quant à eux à 9 177 MDH au 31 décembre 2022 contre 7 096 MDH en 2021, soit une augmentation de 29%.

Compte de résultat

Marge d'intérêt

La marge nette d'intérêt s'établit à fin 2022 à 228 MDH et affiche une augmentation de 74% par rapport à 2021, tirée par la croissance des encours de crédits.

Marge sur commissions

La marge sur commissions s'établit au 31 décembre 2021 à 82 MDH et affiche une augmentation de 39% par rapport à 2021 en lien avec le développement de la banque commerciale.

Résultat des activités de marché

Le résultat des activités de marché affiche une baisse de -115% et s'établit à fin décembre 2022 à (7) MDH. Cette baisse est expliquée essentiellement par la hausse des taux obligataires et la baisse du marché boursier.

Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 323 MDH en 2022 contre 296 MDH en 2021, soit une hausse de 9%.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation ressort à 11 MDH en 2022, contre (110) MDH en 2021. Le RBE 2021 est impacté par le résultat négatif sur immobilisations financières de 134 MDH.

Coût du risque

Le coût du risque ressort à (29) MDH en 2022 contre (58) MDH en 2021. Notons que le coût du risque clientèle ne représente que 7 MDH sur total coût du risque de l'année 2021, le reste étant impacté par :

- Une provision de créances relatives au groupe T Capital pour 30 MDH
- Une provision pour risques généraux de 19 MDH
- Une provision pour risques et charges de 2 MDH

Autres informations complémentaires

Perspectives d'avenir

Sauf choc macro-économique externe, l'année 2023 devrait être une nouvelle année de forte croissance de l'activité, du PNB ainsi que du résultat net.

RÈGLES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

En application de l'article 328 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la « Loi »), nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Vos Commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission. Ils présentent également dans leur rapport, leurs observations sur la sincérité et la concordance des comptes annuels arrêtés par votre Conseil d'administration.

Echéancier des dettes fournisseurs

	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			Dettes échues de moins 30	Dettes échues 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues plus de 90 jours
31/12/2021	19 501		10 626	931	1 221	6 723
31/12/2022	19 217		2 676	2 234	447	13 860

RATIOS PRUDENTILES

Evolutions des principaux indicateurs prudentiels sociaux sur les 18 prochains mois

En MMAD / %	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024
Fonds propres de base de catégorie 1 (1)	556	602	632	723
Fonds propres de catégorie 1 (2)	676	722	752	843
Fonds propres de catégorie 2 (3)	314	322	322	322
Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3)	990	1 043	1 073	1 164
Risques pondérés (5)	6 830	7 174	7 735	7 999
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5)	8,14%	8,39%	8,17%	9,03%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5)	9,89%	10,06%	9,72%	10,53%
Ratio de solvabilité (4) / (5)	14,49%	14,54%	13,88%	14,55%

Evolutions des principaux indicateurs prudentiels consolidés sur les 18 prochains mois

En MMAD / %	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024
Fonds propres de base de catégorie 1 (1)	646	704	786	902
Fonds propres de catégorie 1 (2)	766	824	906	1022
Fonds propres de catégorie 2 (3)	280	280	280	280
Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3)	1 046	1104	1186	1302
Risques pondérés (5)	7 318	8 240	8 599	9 035
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5)	8,82%	8,54%	9,15%	9,98%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5)	10,46%	10,00%	10,54%	11,31%
Ratio de solvabilité (4) / (5)	14,29%	13,40%	13,80%	14,41%

5. Gouvernance de la Société

Modifications intervenues au sein des organes d'administration et de direction

Changement du représentant permanent de BANK OF AFRICA SA

Nous vous informons du changement, à compter du 1er février 2023 du représentant permanent de la société BANK OF AFRICA SA, administrateur de la Société, qui sera désormais représentée par Monsieur Azzedine GUESSOUS. Ce changement sera soumis à Bank Al Maghrib, conformément à la réglementation applicable en vigueur.

Renouvellement de mandats

Nous vous informons que les mandats de certains Administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Mohamed EL YAKHLIFI, Monsieur Zouhair BENNANI et Monsieur Karim AYOUCHE, arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous proposons le renouvellement des mandats de Monsieur Mohamed EL YAKHLIFI, Monsieur Zouhair BENNANI et Monsieur Karim AYOUCHE en qualité d'Administrateurs de la Société, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Mandat des membres du Conseil d'administration dans d'autres Sociétés ainsi que leurs emplois ou fonctions

Les mandats des administrateurs sont présentés dans le document de référence.

6. Opérations en capital

6.1 Arrêté des termes du rapport du Conseil d'Administration sur la première tranche de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 janvier 2022, réservée aux attributaires des OSA

Le Conseil d'Administration arrête les termes du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération d'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 janvier 2022, réservée aux attributaires des OSA, par suite de la constatation de la réalisation de la première tranche en date du 06 décembre 2022

6.2 Modalités de souscription à la deuxième tranche de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 janvier 2022, réservée aux attributaires des OSA

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 26 janvier 2022, a décidé :

- d'émettre des Options de Souscription d'Actions (« OSA ») réservées à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales (« Filiales »), telles que définies par l'article 143 de la Loi n° 17-95, (les « Bénéficiaires ») ;
- une augmentation de capital social de la Société, en numéraire, d'un montant maximum, prime d'émission comprise, de 57.000.000,00 de dirhams, à réaliser en une ou plusieurs tranches, par émission d'un maximum de 158.333 actions nouvelles de catégorie B, au prix de souscription, prime d'émission comprise, de 360,00 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 260,00 dirhams ;
- que le montant de l'augmentation de capital ci-dessus pourra être limité au montant des souscriptions ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, et de réserver aux Bénéficiaires des OSA, la souscription aux actions à émettre au titre de l'exercice des OSA ; et
- de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment, de réaliser en une ou plusieurs tranches l'augmentation de capital réservée aux attributaires des OSA, de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'attribution des OSA et à l'émission des actions auxquelles ils donnent droit, et de procéder à la modification corrélative des statuts en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social.

Le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie, a :

- procédé à une première attribution des OSA, en date du 10 février 2022 ; et
- décidé, en date du 13 septembre 2022, de :

- (i) fixer le montant de l'augmentation de capital à 57.000.000,00 dirhams prime d'émission comprise par l'émission de 158.300 actions nouvelles de catégorie B, au prix de souscription prime d'émission comprise, de 360,00 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 260,00 dirhams (l'« Augmentation de Capital ») ;
- (ii) Ouvrir la première tranche de l'Augmentation de Capital pour un montant global de 56.385.720,00 dirhams, dont 15.662.700,00 dirhams à titre de nominal et 40.723.020,00 dirhams à titre de prime d'émission, et ce, par l'émission de 156.627 actions nouvelles de catégorie B, au prix de souscription prime d'émission comprise, de 360,00 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 260,00 dirhams (la « Première Tranche de l'Augmentation de Capital »).

Le Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2022 a constaté la réalisation de la Première Tranche de l'Augmentation du Capital à hauteur du montant des souscriptions réellement reçues, soit la souscription à 87.031 actions nouvelles pour un montant global de 31.331.160,00 dirhams dont 8.703.100,00 dirhams à titre de nominal et 22.628.060,00 dirhams à titre de prime d'émission.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration décide :

- de ne pas attribuer de nouvelles OSA ;
- d'ouvrir la seconde tranche de l'Augmentation de Capital pour un montant maximal de 22.716.360,00 dirhams, dont 6.310.100,00 dirhams à titre de nominal et 16.406.260,00 dirhams à titre de prime d'émission, et ce, par l'émission de 63.101 actions nouvelles de catégorie B, au prix de souscription, prime d'émission comprise, de 360,00 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 260,00 dirhams (la « Seconde Tranche de l'Augmentation de Capital ») ;
- la souscription à la Seconde Tranche de l'Augmentation de Capital sera reçue au siège social de la Société, à compter de ce jour et avant le 30 juin 2023 inclus ;
- les fonds provenant de la souscription, en espèces, seront déposés chez CFG BANK, sur un compte réservé à la Seconde Tranche de l'Augmentation de Capital ouvert au nom de la Société.

a. Augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 27 juillet 2021

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 22 août 2022, a décidé :

- une augmentation de capital social réservée à Madame Souad BENBACHIR HASSANI, Monsieur Mohamed Younes BENJELLOUN et Monsieur Driss BEN CHAFFAI d'un montant de 51.962.300,00 dirhams (prime d'émission comprise) soit 13.000.000,00 de dirhams à titre de nominal et 38.962.300,00 dirhams à titre de prime d'émission et ce par émission de 130.000 actions nouvelles de catégorie B, au prix de souscription, prime d'émission comprise, de 399,71 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 299,71 dirhams (l'« Augmentation de Capital Réservee ») ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants au profit de Madame Souad BENBACHIR HASSANI, Monsieur Mohamed Younes BENJELLOUN et Monsieur Driss BEN CHAFFAI, qui auront seuls le droit de souscrire à ladite augmentation ; et
- de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet notamment, de réaliser l'Augmentation de Capital Réservee, et de procéder à la modification corrélative des statuts en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social.
- Le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie, décide que :
- la souscription à l'Augmentation de Capital Réservee sera reçue au siège social de la Société, à compter de ce jour et avant le 30 septembre 2023 inclus ; et
- les fonds provenant de la souscription, en espèces, seront déposés chez CFG BANK, sur un compte réservé à l'Augmentation de Capital Réservee, ouvert au nom de la Société

7. Assemblée Générale Ordinaire – Ordre du jour

Votre Conseil vous propose d'approuver les résolutions à caractère ordinaire et dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022 et approbation des comptes clos à cette date ;
2. Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Affectation de la prime d'émission en compte « Report à Nouveau » ;
5. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
6. Allocation des jetons de présence ;
7. Quitus aux Administrateurs ;
8. Mandat de certains Administrateurs ;
9. Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
10. Décharge au Conseil d'Administration des délégations de pouvoir qui lui ont été conférées à l'effet de réaliser l'augmentation de capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2022 et l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2022 ;
11. Pouvoirs en vue des formalités ;
12. Questions diverses.

8. Assemblée Générale Ordinaire – Projets de résolutions

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 MAI 2023 A 10 HEURES

Première résolution : Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022 et approbation des comptes clos à cette date

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration, et à la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un résultat déficitaire net comptable de (22.958.098,71) dirhams.

Deuxième résolution : Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 et approbation des comptes consolidés clos à cette date

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les termes de ces rapports et les comptes consolidés présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable de 54.341 KDH dont un résultat part du groupe de 43.886 KDH et déclare ne formuler aucune observation sur ces comptes.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire net comptable de (22.958.098,71) dirhams de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au compte « Report à Nouveau ».

Quatrième résolution : Affectation de la prime d'émission en compte « Report à Nouveau »

L'Assemblée Générale décide d'affecter le montant de la prime d'émission comptabilisée au 31 décembre 2022, s'élevant à 878.468.052,85 dirhams, au compte « Report à Nouveau ».

Ainsi, les capitaux propres de la Société s'établiront de la manière suivante :

Capital social	571.876.400,00 dirhams
Réserve légale et facultatives	9.913.857,76 dirhams
Report à nouveau	208.499.302,30 dirhams
<u>Prime de fusion</u>	<u>98.608.729,36 dirhams</u>
Total capitaux propres	888.898.289,42 dirhams

Cinquième résolution : Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées notamment à l'article 56 de la Loi, déclare approuver ce rapport dans toutes ses dispositions, ainsi que les conventions, engagements et opérations dont il est fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sixième résolution : Allocation de jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 à 250.000,00 dirhams bruts.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

Septième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Huitième résolution : Mandat de certains Administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les mandats d'Administrateur de la Société de Monsieur Mohamed EL YAKHLIFI, Monsieur Zouhair BENNANI et Monsieur Karim AYOUCHE, venaient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler lesdits mandats pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

L'Assemblée Générale décide également de ratifier la nomination de PREV INVEST, représentée par Monsieur Ali BENSOUUDA en tant que nouvel Administrateur de la Société et ce, pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Neuvième résolution : Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale donne décharge aux Commissaires aux Comptes, le cabinet HDID & ASSOCIES, représenté par Monsieur El Mustapha SAMOUH, et le cabinet FIDAROC GRANT THORNTON, représenté par Monsieur Faïçal MEKOUAR, pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Dixième résolution : Décharge au Conseil d'Administration des délégations de pouvoir qui lui ont été conférées à l'effet de réaliser l'augmentation de capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2022 et l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2022

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération d'augmentation de capital de la Société d'un montant maximum, prime d'émission comprise, de 57.000.000,00 de dirhams, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 janvier 2022, et dont la réalisation de la première tranche à hauteur d'un montant de 31.331.160,00 dirhams (prime d'émission comprise) a été constatée par le Conseil d'Administration tenu le 6 décembre 2022, approuve l'utilisation faite jusqu'à présent par le Conseil d'Administration des pouvoirs qui lui ont ainsi été délégués et lui donne, en conséquence, décharge pour sa mission.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération d'augmentation de capital de la Société d'un montant de 4.000.000,00 de dirhams, décidée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 2022, et constatée par le Conseil d'Administration tenu le 30 juin 2022, approuve l'utilisation faite par le Conseil d'Administration des pouvoirs qui lui ont ainsi été délégués et lui donne, en conséquence, décharge pour sa mission.

Onzième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la Loi.

C. RAPPORT ESG

1. Gouvernance
2. Responsabilité environnementale
3. Politique sociale et gestion des ressources humaines

1. Gouvernance de CFG Bank

Assemblées générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées, lesquelles sont qualifiées d'Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre, ou d'assemblées spéciales lorsqu'elles réunissent les titulaires d'une même catégorie d'actions.

Conseil d'Administration

Conformément à l'article 15 des statuts, CFG Bank est administré par un Conseil d'Administration composé de 3 à 12 membres, dont la durée de fonction des membres du Conseil d'Administration est de 6 années expirant à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans l'année d'expiration du mandat et qui a statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Celui-ci est composé de 11 membres dont 2 salariés de CFG Bank et 9 administrateurs non-salariés. Les membres du Conseil d'Administration sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Administrateur/Représentant	Qualité	Date de nomination	Date de renouvellement	Terme du mandat ¹
Adil Douiri	Président du CA ²	janv-08	mai-21	AG statuant sur les comptes 2026
Amyr Alami	Vice-Président du CA ² , DGD	juin-03	mai-21	AG statuant sur les comptes 2026
Souad Benbachir Hassani	Administrateur, DGD	déc-21	-	AG statuant sur les comptes 2026
Bank Of Africa représentée par Azzedine Guessous, PDG de Maghrebail	Administrateur, actionnaire	avril-13	mai-19	AG statuant sur les comptes 2024
Axa Assurances Maroc (AAM) représentée par Meryem Chami, DG d'AAM ³	Administrateur, actionnaire	avril-13	mai-19	AG statuant sur les comptes 2024
CIMR représentée par Khalid Cheddadi, PDG CIMR	Administrateur, actionnaire	avril-13	mai-19	AG statuant sur les comptes 2024
Zouhair Bennani	Administrateur actionnaire	mai-17	-	AG statuant sur les comptes 2022
Mohamed El Yakhli	Administrateur Indépendant	mai-17	-	AG statuant sur les comptes 2022
Karim Ayouche	Administrateur actionnaire	mai-17	-	AG statuant sur les comptes 2022
Maghreb FS représentée par Brahim El Jai, DG d'AfricInvest	Administrateur, actionnaire	mai-18	mai-21	AG statuant sur les comptes 2026

¹ Le CA du 25 février 2021 a proposé pour une durée de 6 ans, le renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à échéance à l'AG statuant sur les comptes 2020.

² Le Conseil d'Administration, tenu en date du 10 juin 2021, a décidé de renouveler le mandat de Adil Douiri en tant de Président du CA et celui d'Amyr Alami en tant que Vice-Président du CA, et ce pour la durée de leurs mandats d'administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

³ Le Conseil d'Administration, tenu en date du 08 Décembre 2020, a nommé Meryem Chami en qualité de nouveau représentant permanent d'AXA Assurances Maroc au sein du Conseil d'Administration de CFG Bank.

Comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques.

Ce comité est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Mohamed EL YAKHLIFI en tant que Président du présent comité.
- Monsieur Adil DOUIRI
- Monsieur Aryn ALAMI
- Monsieur Zouhair BENSAID
- Monsieur Mohamed Ibrahim EL JAI.

Le comité d'audit et des risques se réunit quatre fois par an.

Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par son Président, s'il le juge nécessaire ou à la demande de l'un de ses membres, du commissaire aux comptes ou des auditeurs internes ou du comité de direction. Les membres sont supposés assister à toutes les réunions du comité. Le Président du comité d'audit et des risques établit l'ordre du jour de chaque réunion.

Le comité d'audit et des risques associe à ses travaux les responsables des fonctions d'audit interne, de gestion globale des risques, des contrôles permanent et de conformité, le directeur financier et, selon l'ordre du jour, les commissaires aux comptes de l'établissement ainsi que toutes autres personnes jugées nécessaires à l'exercice de ses attributions. En cas de besoin, il peut également se faire assister d'un expert externe.

Le comité d'audit et des risques est régi par une charte régissant son fonctionnement.

Il est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques.

Comité des nominations et rémunération

Le comité des nominations et rémunération a été mis en place en 2016 et s'est réuni pour la première fois en mai 2017. Le comité se réunit au moins une fois par an. Il se réunit en tant que besoin à la demande de son Président, de la moitié de ses membres, du Président de la Société et du Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour objectifs principaux :

- De recommander au Conseil d'Administration les personnes qui devraient être nommées comme Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, selon le cas ;
- D'examiner les politiques de rémunération des dirigeants de la banque et des filiales et la rémunération des membres de la direction générale, de proposer la rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- Proposer le cas échéant le montant des jetons de présence à proposer à l'Assemblée Générale annuelle pour la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- S'assurer que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la banque, notamment par rapport à ses concurrents.

Le comité des nominations et rémunération est composé des membres ci-dessous :

- Karim Ayouché (Président)
- Adil Douiri

- Meryem Chami
- Zouheir Bensaid
- Brahim el Jai.

Organes de directions

COMITE DE DIRECTION GENERALE

Le comité de direction générale réunit les directeurs généraux sous la présidence du Président du Conseil d'Administration. Ce comité, qui se tient à une fréquence hebdomadaire, est chargé de la gestion courante des activités de la Banque et ses filiales et veille à la déclinaison opérationnelle de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration.

COMITE EXECUTIF

Un comité exécutif se réunit mensuellement et regroupe le Président du conseil, les trois directeurs généraux du groupe, le Directeur Administratif et Financier et l'ensemble des responsables métiers du groupe qui abordent de manière détaillée tous les aspects liés à l'activité de chaque métier. Ce comité assure un suivi régulier et permanent de l'exploitation courante, des projets en cours, du budget et des aspects organisationnels.

PRESENTATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Adil Douiri, est actuellement Président du Conseil d'Administration de CFG Bank.

Adil Douiri est l'un des deux co-promoteurs et co-fondateurs de CFG Group (aujourd'hui CFG Bank) en 1992. Il a été Président du conseil de surveillance de l'entité jusqu'en novembre 2002. Il a été nommé le 7 novembre 2002 ministre du Tourisme, puis le 8 juin 2004 ministre du Tourisme, de l'Artisanat & de l'Economie Sociale du gouvernement de Sa Majesté Le Roi Mohamed VI.

Il est depuis février 2008 promoteur et gérant du groupe industriel Mutandis. Fondé en 2008, Mutandis est un groupe industriel marocain spécialisé dans les biens de consommation, au Maroc et en Afrique.

Ingénieur de formation, il est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées à Paris.

Amyr Alami est actuellement Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué en charge du Développement. Il est l'un des deux co-promoteurs et co-fondateurs de CFG Group (aujourd'hui CFG Bank) en 1992. Il a été Président Directeur Général du groupe entre juin 2003 et juin 2015, après avoir été Président du Directoire de 2000 à 2003 et l'un des deux administrateurs délégués (avec Adil Douiri) de 1992 à 2000.

Auparavant, Amyr Alami était co-responsable du département « recherche, arbitrage et produits nouveaux » de 1989 à 1992 auprès de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild à Paris.

Amyr Alami est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po), section économique et financière, en 1986. Il est également titulaire d'une maîtrise de sciences économiques à l'Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne (politique économique et économie internationale).

Souad Benbachir Hassani est actuellement Administrateur et Directeur Général Délégué de CFG Bank depuis décembre 2021, après avoir été membre du Directoire de 2000 à 2003, Directeur Général Délégué de 2003 à 2018, membre du Conseil d'Administration de juin 2003 à avril 2020, et Directeur Général entre 2018 et 2021.

Diplômée de l'ESSEC Paris en 1992, Souad Benbachir Hassani a débuté sa carrière au sein de l'équipe investment banking de Goldman Sachs à Londres. Elle rejoint par la suite CFG Bank en 1995 afin d'y développer l'activité de finance d'entreprises. Depuis, elle a conduit plus de 100 missions et transactions pour le compte d'opérateurs publics et privés dans des secteurs stratégiques de l'économie marocaine (Infrastructures, Tourisme, Télécommunications, etc.) pour un montant cumulé supérieur à 50 milliards de dirhams.

Souad Benbachir Hassani est administrateur de la CGEM et de plusieurs sociétés que sont : Mutandis, Mutandis Automobiles, l'Association pour le Progrès des Dirigeants (APD), CMFMA Maroc ainsi que l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE). Elle a également été administrateur de Risma, jusqu'en 2012. Souad Benbachir n'exerce pas d'autres fonctions que celle au sein de CFG Bank.

Souad Benbachir Hassani a été décorée par sa majesté le roi Mohammed VI en 2004 du Wissam El Arch de l'ordre de Chevalier.

Younes Benjelloun, 52 ans, est actuellement Directeur Général de CFG Bank, après avoir été membre du Directoire de 2000 à 2003, Directeur Général de 2015 à 2018 et Directeur Général Délégué de 2018 à 2021.

Diplômé de l'ISCAE en 1990 et titulaire d'un MBA de l'Université de George Washington obtenu en 1992, Younes Benjelloun a rejoint CFG Bank en 1993 afin d'y développer l'activité marchés des capitaux et y a occupé le poste de Président Directeur Général de CFG Marchés.

Associé de CFG Bank depuis 1997, il a supervisé les activités de marchés des capitaux de CFG Bank (produits actions et produits de taux) depuis 1997 ainsi que le réseau de distribution des produits d'épargne Dar Tawfir auprès des investisseurs particuliers. Il a également pris en charge la supervision du métier de gestion d'actifs pour compte de tiers depuis 2004.

En 2015, Younes Benjelloun est nommé Directeur Général de CFG Bank, pour une durée de 3 ans. A l'issue de son mandat, Souad Benbachir a été nommée Directeur Général de CFG Bank pour la même durée.

Younes Benjelloun a été président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse de 2003 à 2005 et administrateur du CDVM de 2003 à 2005. Il est également membre du Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca.

Driss Benchaffai est actuellement Directeur Général Délégué

Il a rejoint CFG Bank en novembre 2016 en tant que Directeur Général Délégué en charge des business units transversales ainsi que des business units de production bancaire.

En l'an 2000, Driss Benchaffai a démarré sa carrière en France au sein du cabinet de conseil Accenture, dans lequel il a acquis une expérience dans les processus de rapprochement et de fusion des compagnies d'assurance et des établissements bancaires. Il a ensuite rejoint en 2010 CNIA Saada en tant que Directeur Général Adjoint en charge des fonctions support, puis Saham Finances à partir de 2014, en tant que directeur Afrique de l'Est et Océan Indien.

Driss Benchaffai est ingénieur de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP).

Rémunération attribuée aux dirigeants

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants au titre de l'année 2022 s'est élevée à 6,6 MDH.

2. Responsabilité environnementale

Politique RSE de CFG Bank

Depuis de nombreuses années, CFG Bank a fait le choix de s'inscrire dans une démarche RSE formalisée en l'intégrant à ses enjeux stratégiques. CFG Bank a mené depuis une démarche collaborative auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, sous-traitants, partenaires...), en s'appuyant sur le socle de valeurs de CFG Bank, à savoir la proximité, la responsabilité, la solidarité, la loyauté et l'utilité. Cette démarche de progrès est portée au plus haut niveau de l'entreprise et se matérialise par les trois enjeux suivants :

- Favoriser un comportement éthique, responsable et transparent ;
- Viser l'excellence relationnelle et opérationnelles avec les clients et les collaborateurs ;
- Hisser le niveau de confiance vis-à-vis des parties prenantes de la banque.

La RSE a été intégrée dans la stratégie et dans la gouvernance de CFG Bank, dans la mesure où elle contribue pleinement à l'amélioration de la performance au quotidien. CFG Bank est donc définitivement engagé dans l'écosystème marocain pour être un opérateur financier solide et responsable au service de ses clients et a pour ambition de devenir un acteur reconnu en matière de RSE.

Dans le cadre de son engagement à exercer ses activités selon les normes d'éthique, d'intégrité, d'honnêteté, d'équité et de professionnalisme les plus élevées, CFG Bank a mis à jour son code éthique et Déontologique en 2022.

Ce code destiné à l'ensemble des collaborateurs et des dirigeants, est mis en place pour guider les actions et inspirer le comportement de tous. Il récapitule les valeurs et visions de CFG Bank, rappelle les principes directeurs de la banque en termes de respect, de gestion des intérêts, de conformité réglementaire et sécurité financière, mais également de protection de la banque, d'intégrité des marchés, et de concurrence loyale.

Enfin, il explique concrètement sa mise en pratique à travers la prise de décision, le droit d'alerte ainsi que les principaux interlocuteurs à contacter selon les besoins pour information et conseil. Le code s'applique à CFG Bank et ses filiales.

Responsabilité sociale et environnementale

La création de valeur partagée est un concept mettant en évidence le constat selon lequel les entreprises peuvent créer de la valeur économique en créant de la valeur sociétale. Ce principe consiste à accorder de l'importance autant à la rentabilité financière qu'à son impact social et environnemental. CFG Bank est convaincu que le succès d'une entreprise réside dans sa capacité à créer de la valeur partagée par l'ensemble des parties prenantes. Le système de valeurs de CFG Bank s'articule autour de 5 axes que sont la qualité de service pour tous, la simplicité et le gain de temps, la transparence, une relation personnalisée et le multicanal. Ces axes se déclinent en 12 engagements stratégiques :

1. Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers ;
2. Œuvrer pour le développement des territoires ;
3. Etablir une relation durable et de confiance avec les clients ;
4. Respecter l'environnement et lutter contre le changement climatique ;
5. Réduire l'impact environnemental du Groupe ;
6. Accompagner la croissance verte ;
7. Être exemplaire dans la conduite des affaires et dans les relations avec les parties prenantes ;
8. Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise ;
9. Améliorer le cadre de vie des collaborateurs ;
10. Réaliser des achats responsables ;
11. Promouvoir le bien-être et le développement des communautés ;

12. Renforcer les échanges avec la société civile.

Dans une optique d'améliorer l'expérience client et d'assurer son bien-être, CFG Bank a « réinventé » le modèle classique de banque, en y mettant au centre le multicanal. Celui-ci confère au client une accessibilité 7J/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires à travers notamment un réseau de GAB offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces, en plus d'un réseau d'agences de dernière génération ouvertes jusqu'à 19h. Toujours dans une démarche novatrice, CFG Bank propose une nouvelle génération de banquiers experts et formés assurant une relation privilégiée avec les clients qui disposent, pour chacun, d'un conseiller attitré.

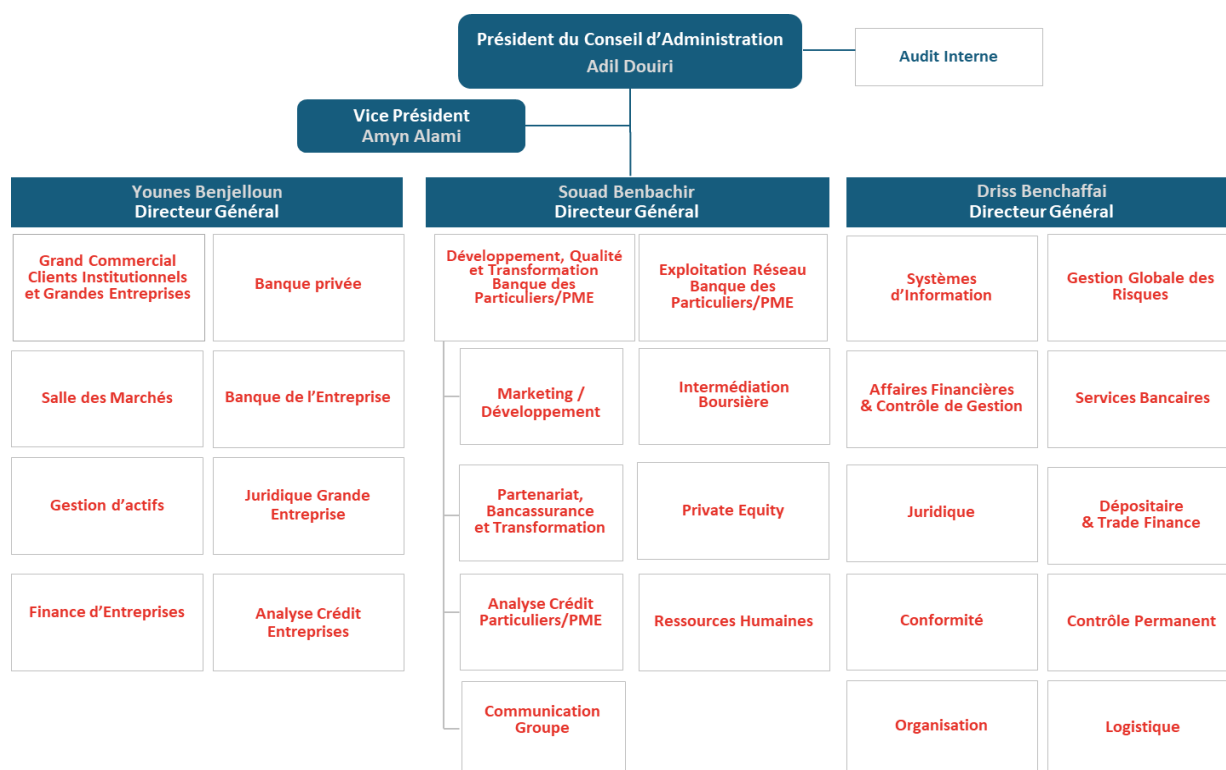
Par ailleurs, CFG Bank s'est engagée envers de nombreuses associations et ordres en sponsorisant plusieurs événements.

En somme, la politique CFG Bank conjugue performance et engagement. La Société a la conviction qu'une banque ne peut réussir que si elle affiche des engagements sociaux et environnementaux responsables. Ainsi, CFG Bank a la volonté d'avoir des impacts positifs sur la société en menant des actions essentielles pour l'avenir : développement économique durable, environnement et transition énergétique, inclusion sociale.

Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, CFG Bank n'a jamais eu et ne fait l'objet d'aucun litige de nature environnemental.

3. Politique sociale et de gestion des ressources humaines

Organigramme de CFG Bank



Source : CFG Bank

Politique de gestion des ressources humaines

CFG Bank accorde une importance primordiale à son système de gestion des ressources humaines, qui est fondé sur quatre valeurs clés : convivialité, méritocratie, intéressement aux résultats et culture entrepreneuriale. Ainsi, les instruments qui découlent de ces valeurs sont conçus pour attirer les meilleurs collaborateurs sur le marché marocain, les motiver et fidéliser sur le long terme ceux qui adhèrent à la culture de l'entreprise.

- Méritocratie** : la récompense et la promotion du mérite sont d'abord réalisées par la transparence dans le système de gestion des ressources humaines. Chaque collaborateur, quel que soit son niveau d'expérience (« junior », « senior », « manager », « partner »), se voit fixer des objectifs annuels par la personne qui l'encadre et des critères qui permettront de l'évaluer à la fin de l'année. Ainsi, à la fin de l'année, les entretiens d'évaluation sont systématiquement menés et permettent de juger le niveau de performance de chaque collaborateur. Ces entretiens permettent également d'identifier les futurs leaders de l'entreprise en vue de les inscrire sur une « fast track » c'est-à-dire une voie rapide de progression de carrière ;
- Intéressement aux résultats** : dès sa création, CFG Bank a adopté deux principes de partage avec ses collaborateurs. Le premier consiste à servir à l'ensemble des salariés des primes annuelles qui représentent une part significative du résultat avant impôts. Ces primes sont réparties entre les collaborateurs en fonction précisément de la notation obtenue lors de l'entretien d'évaluation. La méthode de partage du dividende salarial s'efforce de respecter rigoureusement la première valeur de la GRH de CFG : la méritocratie.
- Culture patrimoniale** : le deuxième principe de partage est basé sur le partage du capital de l'entreprise, en réservant toutefois les actions à ceux des collaborateurs qui, non seulement sont performants, mais dont l'entreprise considère qu'ils adhèrent parfaitement à ses valeurs et que leur fidélisation à long terme est importante. Le total des salariés associés s'élève à 20, soit environ 6% des effectifs du groupe.

Recrutement

CFG Bank vise à recruter les meilleurs candidats pour répondre à ses besoins actuels et futurs et à renforcer son image de marque. A travers sa politique de gestion des ressources humaines, CFG Bank s'efforce de garantir le respect des principes d'égalité des chances et de traitement ainsi que la conformité aux dispositions réglementaires et à la gestion des risques. La Société veille également au pilotage efficace des recrutements et à la maîtrise des budgets y afférents.

A travers sa politique de gestion des ressources humaines, CFG Bank vise à encourager une démarche constructive d'intégration des nouveaux talents alignée sur la stratégie de la Banque. Cette intégration a pour vocation d'inculquer aux nouvelles recrues la culture d'entreprise de CFG Bank.

Par ailleurs, la direction des ressources humaines a mis en place des dispositifs sécuritaires et d'organisations du travail dans le cadre de la pandémie covid-19.

Rémunération

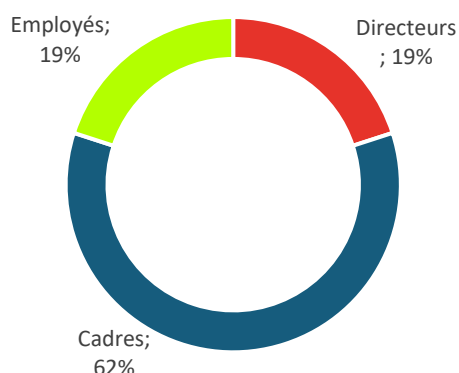
Dans le but de recruter puis de fidéliser ses meilleurs éléments, CFG Bank propose à ses collaborateurs un système de rémunération attrayant s'alignant avec leurs formations, leurs compétences et leurs expériences professionnelles. La politique de rémunération s'appuie donc sur des valeurs de justice et sur une transparence vis-à-vis des salariés. Les niveaux de rémunération s'appuient à la fois sur les compétences du collaborateur, l'appréciation de la performance individuelle et la complexité des tâches effectuées. La Banque veille régulièrement à vérifier la compétitivité de ses packages de rémunération avec le marché local pour renforcer la motivation ainsi que la loyauté de ses collaborateurs.

Structure et répartition des effectifs du groupe CFG Bank

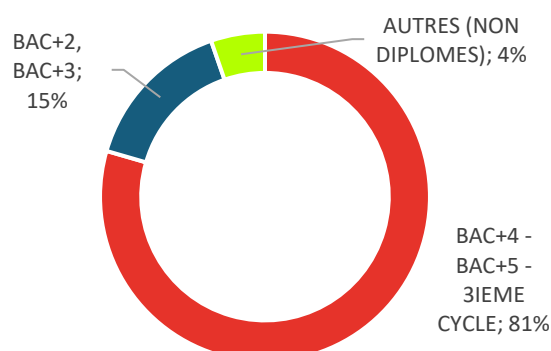
A fin 2022, l'effectif global du groupe est de 377 personnes

La répartition des effectifs du groupe en 2022 se présente comme suit

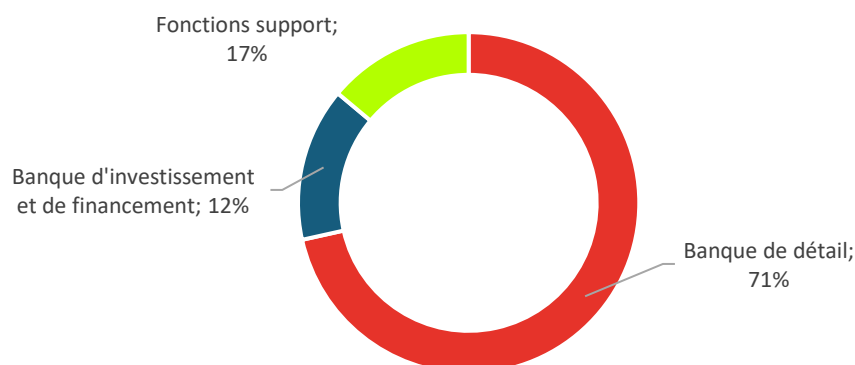
Répartition des effectifs par catégorie



Répartition des effectifs par niveau de formation



Répartition des effectifs par département



Politique de formation

Au vu des objectifs stratégiques et de la spécificité des métiers du groupe, la formation de ses collaborateurs constitue une priorité et un facteur clé de succès.

La politique de formation vise à accroître les compétences et l'expertise des employés du groupe grâce à des actions de formations externes mais également internes.

En ce qui concerne la formation interne, le groupe s'appuie sur les compétences de ses employés les plus expérimentés pour former ses jeunes collaborateurs à l'excellence. L'expertise acquise par ses cadres dirigeants et les manuels de procédures internes, constituent un capital savoir-faire qui permet d'assurer une formation structurée au quotidien et continue. Cette approche facilite également la diffusion d'un état d'esprit, d'une culture de « partage des connaissances » en phase avec les valeurs du groupe.

Le groupe s'appuie sur une politique de formation qui permet à la fois de renforcer les acquis de ses collaborateurs, de les former selon les spécificités du groupe et de développer de nouvelles compétences afin de faire face à une concurrence importante et expérimentée.

Intéressement du personnel

Depuis sa création, CFG Bank a adopté deux principes au sein de son système de gestion des ressources humaines :

- l'existence d'un « dividende salarial » annuel, c'est-à-dire prélèvement d'une partie du bénéfice du groupe pour les redistribuer à l'ensemble des collaborateurs du groupe, quel que soit leur fonction, selon leur mérite (notation par leur encadrement) ;

la cooptation d'un certain nombre de collaborateurs clés, aux valeurs identiques à celles de l'entreprise, en tant qu'associés (partners) au capital du groupe.

A noter qu'un programme de stock-options (Options de Souscription d'Actions, OSA) a été adopté par le conseil d'administration réuni en date du 1er juillet 2020 en faveur des membres du Comex élargi d'un montant maximal de 57 MMAD, et dont les modalités d'émission et caractéristiques se présentent comme suit :

Forme des OSA, cessibilité, attribution : les OSA sont créées sous la forme nominative et seront attribuées à titre gratuit. Les droits résultant des OSA sont non transmissibles et incessibles jusqu'à ce que l'option ait été exercée en personne par le bénéficiaire concerné. Les OSA seront attribuées par le CA à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales telles que définies par l'article 143 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Période et conditions d'exercice des OSA : l'échéance des OSA sera fixée par le CA, et ce dans la limite de 3 ans à compter de l'assemblée générale ayant décidé ou autorisé l'augmentation de capital réservée aux titulaires des OSA. Lesdites OSA pourront être exercées en une ou plusieurs tranches dans les proportions et aux époques que le CA fixera, sous réserve que (i) le titulaire de l'OSA aura conservé la qualité de salarié ou de mandataire de la Société ou de ses filiales, (ii) tout bénéficiaire dont les fonctions de salarié ou de mandataire social de la Société ou de ses filiales par elles prendraient fin, pour quelque raison que ce soit, sera tenu de restituer à la Société, sans aucune contrepartie, les options non exercées.

Proportion et prix de souscription : chaque OSA donnera à son titulaire le droit de souscrire à une action de catégorie « B », à un prix par action de 360 MAD, soit une décote de 10% par rapport à la valorisation de l'action de la Société qui s'élève à ce jour à 399,71 MAD. Les actions nouvelles issues de l'exercice des OSA seront à libérer intégralement en numéraire par versement d'espèces ou compensation de créance lors de l'exercice des OSA.

Date de jouissance et droits attachés aux actions résultants de l'exercice des OSA : les nouvelles actions remises au souscripteur lors de l'exercice des OSA seront soumises à toutes les stipulations statutaires et porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice social au cours duquel elles auront été souscrites ; elles auront droit, au titre de l'exercice social ouvert à cette date et au titre des exercices sociaux ultérieurs, au même dividende que celui qui pourra être distribué aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions existantes de la Société après la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur le compte de cet exercice.

Mesures prises pour l'égalité homme/femme

L'engagement social CFG Bank auprès de ses collaborateurs constitue l'une des préoccupations majeures du management. Cette dynamique est renforcée par une stratégie de formation et une gestion des carrières plus active pour mieux accompagner le développement de la Banque.

Par ailleurs, la parité homme/femme est indicateur suivi par la Banque pour la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans l'entreprise et pour garantir une égalité des chances dans le traitement des candidatures.

■

**D. ETAT DES HONORAIRES
VERSEES AUX
COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

Etat des honoraires versés aux commissaires aux comptes

	Grant Thornton						Hdid et Associés						Ernst & Young					
	Montant par année (En Kdhs)			Pourcentage par année			Montant par année (En Kdhs)			Pourcentage par année			Montant par année (En Kdhs)			Pourcentage par année		
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	600	n/a	n/a	100%	n/a	n/a	420	420	420	100%	100%	100%	n/a	620	620	n/a	100%	100%
Emetteur	600	n/a	n/a	100%	n/a	n/a	420	420	420	100%	100%	100%	n/a	620	620	n/a	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	-	-	n/a	n/a	n/a
Sous Total	600	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	420	420	420	n/a	n/a	n/a	n/a	620	620	n/a	n/a	n/a
Autres prestations rendues	n/a	n/a	n/a	100%	n/a	n/a	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	195	195	n/a	100%	100%
Sous Total	n/a	n/a	n/a	100%	n/a	n/a	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	195	195	n/a	100%	100%
Total Général	600	n/a	n/a	100%	n/a	n/a	420	420	420	100%	100%	100%	n/a	815	815	n/a	100%	100%

E. RAPPOTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Rapport général de CFG Bank SA
2. Rapport consolidé
3. Rapport spécial



CFG BANK S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux actionnaires de
CFG Bank S.A.
5/7 rue IbnouToufail
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1.290.433 compte tenu d'une perte nette de KMAD 22.958.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; • l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2022, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 8.155 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 80,1.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étudier la conformité au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 International
 7 Bd. Driess Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faiçal MEKOUAR
 Associé

HDID & ASSOCIES
 HDID & ASSOCIES
 0522 39 78 51 /
El Mustapha SAMOUH
 Associé

BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	593 632	221 238
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	470 044	115 528
. Valeurs en caisse	123 588	105 710
Créances sur les établissements de crédit et assimilés :	312 585	569 879
. A vue	159 155	569 879
. A terme	153 430	-
Créances sur la clientèle	8 075 225	6 179 875
. Crédits de trésorerie et à la consommation	4 575 596	3 426 876
. Crédits à l'équipement	-	-
. Crédits immobiliers	3 290 381	2 722 012
. Autres crédits	209 248	30 987
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	3 005 301	1 858 430
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 752 025	1 518 944
. Autres titres de créance	66 614	109 428
. Titres de propriété	186 662	230 058
Autres actifs	273 127	481 813
Titres d'investissement	682 432	401 700
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	682 432	401 700
Titres de participation et emplois assimilés	307 835	307 835
Titres mis en équivalence	-	-
. Entreprises à caractère financier	-	-
. Autres entreprises	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 101 420	916 879
Immobilisations incorporelles	398 511	378 388
Immobilisations corporelles	307 020	195 457
TOTAL DE L'ACTIF	15 057 087	11 511 494

BILAN

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 852 634	1 410 696
. A vue	-	105 165
. A terme	2 852 634	1 305 531
Dépôts de la clientèle	8 072 277	5 845 191
. Comptes à vue créditeurs	5 828 076	3 664 547
. Comptes d'épargne	783 517	585 829
. Dépôts à terme	1 429 925	1 466 119
. Autres comptes créditeurs	30 759	128 697
Titres de créances émis	2 398 945	2 806 601
. Titres de créance négociable émis	2 398 945	2 806 601
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	410 541	332 191
Provisions pour risques et charges	32 257	40 136
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	401 535	200 153
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	986 991	964 363
Capital	571 876	559 173
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	- 647 011	- 471 223
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net (+/-)	- 22 958	- 175 788
TOTAL DU PASSIF	15 057 087	11 511 494

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	780 874	552 734
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 665	141
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	313 988	248 428
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	96 409	35 888
Produits sur titres de propriété	27 532	26 087
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	90 977	85 296
Commissions sur prestations de service	101 509	74 907
Autres produits bancaires	148 794	81 985
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	447 847	268 621
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	36 301	15 764
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	54 745	50 302
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	92 531	87 042
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	72 643	55 798
Autres charges bancaires	191 628	59 714
PRODUIT NET BANCAIRE	333 026	284 113
Produits d'exploitation non bancaire	1 489	36 048
Charges d'exploitation non bancaire	847	26
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	323 133	296 227
Charges de personnel	152 084	133 740
Impôts et taxes	3 817	2 576
Charges externes	77 669	68 346
Autres charges générales d'exploitation	51 695	55 519
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	37 868	36 046
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition		
Reprises sur écarts d'acquisition		
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES	48 310	201 406
IRRECOURVABLES		
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	43 767	28 266
Pertes sur créances irrécouvrables	593	495
Autres dotations aux provisions	3 950	172 645
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES	19 040	9 541
AMORTIES		
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	7 194	3 969
Récupérations sur créances amorties	16	83
Autres reprises de provisions	11 830	5 489
RESULTAT COURANT	- 18 734	- 167 957
Produits non courants	957	749
Charges non courantes	2 087	5 100
RESULTAT AVANT IMPOTS	- 19 863	- 172 308
Impôts sur les résultats	3 095	3 480
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 22 958	- 175 788

HORS BILAN

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES	1 140 959	689 863
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 078 323	687 032
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	62 636	2 831
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	5 470 096	7 198 457
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 470 096	7 198 457
Engagements de garantie reçus de la clientèle		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2022	31/12/2021
(+) Intérêts et produits assimilés	412 061	284 458
(-) Intérêts et charges assimilées	183 577	153 109
MARGE D'INTERET	228 485	131 349
(+) Produits sur opérations de crédit-bail et de location	90 977	85 296
(-) Charges sur opérations de crédit-bail et de location	72 643	55 798
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET DE LOCATION	18 334	29 498
(+) Commissions perçues	109 588	80 532
(-) Commissions servies	27 971	21 198
MARGE SUR COMMISSION	81 617	59 334
(±) Résultat des opérations sur titres de transaction	521	- 1 393
(±) Résultat des opérations sur titres de placement	- 41 553	28 319
(±) Résultat des opérations de change	34 019	21 220
(±) Résultat des opérations sur produits dérivés		
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	- 7 012	48 146
(+) Divers autres produits bancaires	28 151	26 565
(-) Diverses autres charges bancaires	16 548	10 779
PRODUIT NET BANCAIRE	333 026	284 113
(±) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	- 138 863
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 489	36 048
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	847	26
(-) Charges générales d'exploitation	323 133	296 226
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 536	- 114 954
(±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	- 37 150	- 24 710
(±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	7 879	- 28 293
(±) Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition		
RESULTAT COURANT	- 18 734	- 167 957
RESULTAT NON COURANT	- 1 129	- 4 351
(-) Impôts sur les résultats	3 095	3 480
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 22 958	- 175 788

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2022	31/12/2021
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 22 958	- 175 787
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	37 868	36 046
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	138 863
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	3 950	32 659
(+) Dotations aux provisions réglementées		
(+) Dotations non courantes		5 489
(-) Reprises de provisions	11 830	457
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	1 013	26
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	847	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières		-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		-
(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	6 864	25 860
(-) Bénéfices distribués		
(±) AUTOFINANCEMENT	6 864	25 860

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	744 811	518 263
(+) Récupérations sur créances amorties		
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 433	36 340
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	- 341 914	- 258 841
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-
(-) Charges générales d'exploitation versées	- 287 351	- 265 281
(-) Impôts sur les résultats versés	- 3 095	- 3 479
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	113 884	27 002
Variation des :		
(±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 153 430	-
(±) Créances sur la clientèle	- 1 932 499	- 1 127 128
(±) Titres de transaction et de placement	- 1 164 501	- 651 696
(±) Autres actifs	208 686	- 207 196
(±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	- 254 758	- 150 507
(±) Créances acquises par affacturage		
(±) Créances subordonnées		
(±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 547 103	416 785
(±) Dépôts de la clientèle	2 227 086	1 509 523
(±) Titres de créance émis	- 407 656	398 758
(±) Autres passifs	78 350	- 56 645
(±) Dettes subordonnées		
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitations	148 381	131 894
III. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	262 265	158 896
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 013	69 305
(-) Acquisition d'immobilisations financières	- 280 732	- 439 804
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 170 400	- 29 934
(+) Intérêts perçus		
(+) Dividendes perçus	26 344	24 859
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 423 775	- 375 574
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+) Emission de dettes subordonnées	200 000	200 000
(+) Emission d'actions et (-) Remboursement capitaux propres et assimilés	35 331	65 086
(-) Dividendes versés		
(-) Intérêts versés	- 6 987	
V. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	228 344	265 086
VI. IMPACT DES ECARTS DE CONVERSION		
VII. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V+VI)	66 834	48 408
VIII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	685 953	637 545
IX. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	752 787	685 953

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

LES METHODES UTILISEES SONT CONFORMES AUX NORMES PCEC

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
-----------------------------	--------------------------------	---

I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux

II. Dérogations aux méthodes d'évaluation

III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse

Neant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
-----------------------------	--------------------------------	---

I. Changements affectant les méthodes d'évaluation

II. Changements affectant les règles de présentation

Neant

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/2022	Total au 31/12/2021
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	470 044	5 964	-	153 191	629 198	685 407
VALEURS RECUES EN PENSION						
- Au jour le jour						
- A terme						
PRETS DE TRESORERIE		152 671			152 671	-
- Au jour le jour						
- A terme		152 671			152 671	-
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR		759			759	-
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	470 044	159 394	-	153 191	782 629	685 407

CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total au 31/12/2022	Total au 31/12/2021
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	-	302 344	3 494 222	718 409	4 514 975	3 368 187
- Comptes à vue débiteurs	-	302 344	228 751	288 143	819 238	524 912
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	-	-	3 265 471	430 266	3 695 737	2 843 275
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	10 098	10 098	8 417
CREDITS A L'EQUIPEMENT	-	-	-	-	-	-
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	5 322	3 274 864	3 280 186	2 713 753
AUTRES CREDITS	-	-	134 543	-	134 543	21 941
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	15 962	28 933	16 071	60 967	58 594
CREANCES EN SOUFFRANCE (nettes)	-	-	-	74 457	74 457	8 983
- Créances pré-douteuses	-	-	-	6 010	6 010	3 182
- Créances douteuses	-	-	-	53 308	53 308	4 328
- Créances compromises	-	-	-	15 138	15 138	1 473
TOTAL	-	318 306	3 663 020	4 093 899	8 075 225	6 179 875

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

En milliers de DH

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
			financiers	non financiers		
TITRES COTES	82	-	-	122 130	122 211	56 933
Bons du Trésor et valeurs assimilées					-	-
Obligations					-	-
Autres titres de créances					-	-
Titres de propriété	82	-	-	122 130	122 211	56 933
TITRES NON COTES	17 763	2 752 025	795 734	-	3 565 522	1 801 496
Bons du Trésor et valeurs assimilées		2 752 025			2 752 025	1 518 944
Obligations			731 283		731 283	99 933
Autres titres de créances	17 763				17 763	9 495
Titres de propriété			64 451		64 451	173 125
TOTAL	17 844	2 752 025	795 734	122 130	3 687 733	1 858 429

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en milliers MAD)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	-	-	-	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE						
TITRES DE PLACEMENT	2 990 098	2 964 750	3 040 225	1 906	27 254	27 254
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	2 721 787	2 710 704	2 693 400	294	11 377	11 377
OBLIGATIONS	54 280	48 219	96 922	-	6 061	6 061
AUTRES TITRES DE CREANCE	17 700	17 553	17 500	-	147	147
TITRES DE PROPRIETE	196 331	188 274	232 403	1 612	9 669	9 669
TITRES D'INVESTISSEMENT	673 662	673 662	760 198	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS	673 662	673 662	760 198	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE						

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers MAD)

	31/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS OPTIONNELS	34 472	14 057
Instruments optionnels achetés	34 472	14 057
Provisions pour dépréciation des instruments optionnels achetés		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	71 603	60 463
Comptes de règlements des opérations sur titres	71 603	60 463
Diverses autres opérations sur titres	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses		
DEBITEURS DIVERS	153 547	306 989
Sommes dues par l'Etat	125 199	100 986
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	4 467	963
Comptes clients de prestations non bancaires	13 007	123 126
Divers autres débiteurs	10 873	81 914
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	-	-
Valeurs et emplois divers		
Provisions pour dépréciation des valeurs et emplois divers		
COMPTES DE REGULARISATION	13 125	103 327
Produits à recevoir	2 607	437
Charges constatées d'avance	4 613	6 620
Frais préliminaires	1 812	6 883
Autres comptes de régularisation	4 094	89 386
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	380	-
		3 024
TOTAL	273 127	481 813

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (%)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	

Participation dans les entreprises liées

CFG MARCHES	MARCHES DES CAPITAUX	20 000	100,00%	15 389	15 389	31/12/2022	29 678	2 823	4 300
CFG FINANCE	FINANCE D'ENTREPRISE	10 000	100,00%	29 633	133	31/12/2022	3 748	4 417	-
CFG GESTION	GESTION DE PORTEFEUILLE	5 000	99,99%	5 506	5 506	31/12/2022	32 838	17 401	17 798
CFG GESTION PRIVEE	GESTION DE PORTEFEUILLE	1 000	99,94%	1 000	1 000	31/12/2022	3 354	529	-
CFG ASSOCIES	SOCIETE DE PARTICIPATION	1 525	99,34%	10 729	2 334	30/06/2022	4 738	1 862	-
CFG ASSURANCES	COURTAGE EN ASSURANCE	100	100,00%	380	380	31/12/2022	490	326	1 700
VILLA ROOSVELT	SOCIETE D'INVESTISSEMENT	106 000	71,70%	68 350	68 350	30/06/2022	37 226	- 497	-
REIM PARTNERS	GESTION DE PORTEFEUILLE	1 000	30,00%	56 104	56 104	31/12/2022	27 892	26 736	2 546

Autres titres de participation

CFG DEVELOPPEMENT	CAPITAL INVESTISSEMENT	3 864	81,00%	4 825	4 825	31/12/2022	3 774	- 124	
T CAPITAL GROUP	SOCIETE D'INVESTISSEMENT	682 565	10,21%	170 311	-	31/12/2022	421 932	- 5 575	
FONDS DARIF	GESTION RIAD	50 000	4,00%	1 845	1 845	31/12/2018	32 154	- 1 256	-

TOTAL PARTICIPATIONS				404 210	168 005				26 344
EMPLOIS ASSIMILES				144 647	139 830				
TOTAL GENERAL				548 857	307 835				26 344

CREANCES SUBORDONNEES

(en milliers MAD)

CREANCES SUBORDONNEES	Montant			Dont entreprises liées et apparentées	
	31/12/2022		31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
<u>Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés</u>	-	-	-	-	-
<u>Créances subordonnées à la clientèle</u>	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

NEANT

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTIC

(en milliers MAD)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	#	257 917	3 120	#	#	#	#	#	#	#
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Crédit-bail mobilier	95 696	18 072	2 293	#	#	#	#	#	#	#
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Crédit-bail mobilier loué	95 696	18 072	2 293	#	#	#	#	#	#	#
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Crédit-bail immobilier	#	228 421	-	#	#	#	#	#	#	#
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Crédit-bail immobilier loué	#	228 421	-	#	#	#	#	#	#	#
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	#	-	-	#	#	#	#	#	#	#
Loyers courus à recevoir	14 801	-	827	#	#	#	#	#	#	#
Loyers restructurés	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Loyers impayés	13 142	11 424	-	#	#	#	#	#	#	#
Créances en souffrance	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Immobilisation données en location simple	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Biens immobiliers en location simple	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Loyers impayés	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	#	#	#	#	#	-
TOTAL	1 045 624	257 917	3 120	1 300 422	70 311	197 107	1 749	94	1 895	1 101 420

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPOREELES

En milliers de DH

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DEBUT DE L'EXERCICE	MONTANT DES ACQUISITIONS AU COURS DE L'EXERCICE	MONTANT DES CESSIONS OU RETRAITS AU COURS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT DE FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS			CUMUL	MONTANT NET DE FIN DE L'EXERCICE
					MONTANT DES AMORTISSEMENT S ET/OU PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATION AU TITRE DE L'EXERCICE	MONTANT DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS SORTIES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	440 735	30 703	845	470 593	62 347	9 904	169	72 082	398 511
. Droit au bail	3 445		845	2 600	169	1 542	169	1 542	1 058
. Immobilisations en recherche et développement	73 999	2 801		76 800	43 499	2 165		45 664	31 137
. Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	363 291	27 901		391 193	18 680	6 197		24 876	366 316
. Immobilisations incorporelles hors exploitation	-			-	-	-		-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	353 593	139 691	3 656	489 627	158 136	27 964	3 492	182 608	307 019
. Immeubles d'exploitation	100 489	4 571		105 060	17 159	3 247		20 406	84 654
. Mobilier et Matériel d'exploitation	125 948	13 477	3 656	135 769	82 715	16 317	3 492	95 540	40 229
. Autres immobilisations corporelles d'exploitation	127 155	121 643		248 798	58 262	8 400		66 662	182 136
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-			-	-	-		-	-
TOTAL	794 328	170 393	4 501	960 220	220 483	37 868	3 661	254 690	705 530

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

(en milliers MAD)							
Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
27/06/2022	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	1 376	1 078	298	160	-	138
31/10/2022	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	574	529	45	10	-	35
31/08/2022	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	487	458	29	10	-	19
31/07/2022	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	486	463	23	10	-	13
31/10/2022	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	434	369	64	10	-	54
02/10/2022	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	300	255	45	-	-	-
23/02/2022	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	4	0	4	3	-	0
31/10/2022	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	4	0	4	10	6	-
01/01/2022	Droit au bail (CFM)	845	169	676	960	284	-
TOTAL		4 509	3 322	1 187	1 173	291	259

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers MAD)

DETTES	ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU MAROC			AUTRES ETABLISSEMENT S DE CREDITS ET ASSIMILES A L'ETRANGER	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
	BANK AL- MAGHRIB TRESOR PUBLIC ET SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	BANQUES AU MAROC	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES AU MAROC			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS						
VALEURS DONNEES EN PENSION	2 500 067				2 500 067	1 000 089
- Au jour le jour					-	-
- A terme	2 500 067				2 500 067	1 000 089
EMPRUNTS DE TRESORERIE	350 000				350 000	409 297
- Au jour le jour					-	105 165
- A terme	350 000				350 000	304 132
EMPRUNTS FINANCIERS						
AUTRES DETTES						
- Au jour le jour						
- A terme						
DETTES OPERATIONS DE CREDIT BAIL						
INTERETS COURUS A PAYER	2 568				2 568	1 311
- Au jour le jour						
- A terme	2 568				2 568	1 311
TOTAL	2 852 634	-	-	-	2 852 634	1 410 696

DEPOTS DE LA CLIENTELE

En milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
		Entreprise financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	2 453	408 458	2 109 135	3 308 030	5 828 076	3 664 547
Comptes d'épargne	-	-	-	783 517	783 517	585 829
Dépôts à terme	-	360 000	639 162	413 717	1 412 879	1 449 041
Autres comptes créditeurs	-	-	30 759	-	30 759	128 697
Interets courus à payer	-	5 872	7 198	3 975	17 045	17 078
TOTAL	2 453	774 330	2 786 255	4 509 239	8 072 277	5 845 191

TITRES DE CREANCES EMIS

En milliers de DH

NATURE DES TITRES(1)	Caractéristiques					Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominal unitaire en Dhs	Taux nominal	Mode de remboursement (2)		Entreprises liées	Autres apparentés	
Certificats de dépôt	15/04/2021	30/03/2026	100 000,00	2,49%	In fine	109 600	-	-	-
Certificats de dépôt	31/01/2022	31/01/2024	100 000,00	3,00%	In fine	15 000	-	-	-
Certificats de dépôt	14/02/2022	13/02/2023	100 000,00	2,20%	In fine	100 000	-	-	-
Certificats de dépôt	08/03/2022	12/01/2024	100 000,00	2,30%	In fine	13 500	-	-	-
Certificats de dépôt	31/03/2022	27/11/2028	100 000,00	3,80%	In fine	60 000	-	-	-
Certificats de dépôt	13/04/2022	12/04/2023	100 000,00	2,20%	In fine	200 000	-	-	-
Certificats de dépôt	15/04/2022	15/04/2027	100 000,00	2,85%	In fine	50 000	-	-	-
Certificats de dépôt	22/04/2022	21/04/2023	100 000,00	2,20%	In fine	145 000	-	-	-
Certificats de dépôt	20/06/2022	20/06/2023	100 000,00	2,40%	In fine	50 000	-	-	-
Certificats de dépôt	24/06/2022	24/06/2025	100 000,00	1,75%	In fine	20 000	-	-	-
Certificats de dépôt	08/07/2022	10/07/2023	100 000,00	2,50%	In fine	91 500	-	-	-
Certificats de dépôt	21/07/2022	21/07/2025	100 000,00	1,75%	In fine	6 000	-	-	-
Certificats de dépôt	04/09/2022	04/09/2025	100 000,00	3,00%	In fine	80 000	-	-	-
Certificats de dépôt	27/09/2022	27/09/2023	100 000,00	2,60%	In fine	31 000	-	-	-
Certificats de dépôt	30/09/2022	30/09/2027	100 000,00	3,00%	In fine	100 000	-	-	-
Certificats de dépôt	30/09/2022	30/09/2027	100 000,00	3,00%	In fine	100 000	-	-	-
Certificats de dépôt	03/10/2022	03/10/2029	100 000,00	4,20%	In fine	100 000	-	-	-
Certificats de dépôt	07/10/2022	09/10/2023	100 000,00	2,60%	In fine	60 000	-	-	-
Certificats de dépôt	19/10/2022	19/04/2023	100 000,00	2,60%	In fine	11 000	-	-	-
Certificats de dépôt	19/10/2022	01/10/2029	100 000,00	4,30%	In fine	100 000	-	-	-
Certificats de dépôt	24/10/2022	24/10/2024	100 000,00	2,65%	In fine	2 700	-	-	-
Certificats de dépôt	15/11/2022	16/11/2023	100 000,00	2,60%	In fine	1 800	-	-	-
Certificats de dépôt	21/11/2022	21/11/2024	100 000,00	2,65%	In fine	1 000	-	-	-
Certificats de dépôt	29/11/2022	29/11/2027	100 000,00	3,00%	In fine	100 000	-	-	-
Certificats de dépôt	02/12/2022	04/12/2023	100 000,00	2,60%	In fine	7 500	-	-	-
Certificats de dépôt	05/12/2022	05/12/2023	100 000,00	2,70%	In fine	30 000	-	-	-
Certificats de dépôt	09/12/2022	09/12/2024	100 000,00	2,65%	In fine	1 200	-	-	-
Certificats de dépôt	11/12/2022	11/12/2024	100 000,00	2,35%	In fine	150 000	-	-	-
Certificats de dépôt	11/12/2022	11/12/2024	100 000,00	3,40%	In fine	350 000	-	-	-
Certificats de dépôt	13/12/2022	13/03/2023	100 000,00	2,50%	In fine	10 000	-	-	-
Certificats de dépôt	13/12/2022	13/12/2023	100 000,00	2,80%	In fine	50 000	-	-	-
Certificats de dépôt	18/12/2022	18/12/2024	100 000,00	3,40%	In fine	50 000	-	-	-
Certificats de dépôt	18/12/2022	18/12/2024	100 000,00	2,28%	In fine	150 000	-	-	-
Certificats de dépôt	19/12/2022	16/06/2023	100 000,00	2,60%	In fine	13 500	-	-	-
Certificats de dépôt	20/12/2022	05/12/2023	100 000,00	2,40%	In fine	14 900	-	-	-
TOTAL						2 375 200		-	-

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance

(2) Amortissement : Annuel - In fine

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	-	-
Instrument vendus		
COMPTE DE REGLEMENT D'OPERATIONS SUR TITRES	98 381	93 976
Dettes sur titres	98 064	93 619
Versement à effectuer sur titres non libérés		
Provisions pour service financier aux émetteurs	317	357
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs		
CREDITEURS DIVERS	85 411	61 814
Sommes dues à l'état	58 734	33 288
Sommes dues aux organismes de prévoyance	1 425	2 811
Sommes diverses dues au personnel	2 429	3 171
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	2 771	2 771
Fournisseurs de biens et de services	19 218	19 650
Divers autres créditeurs	834	122
COMPTES DE REGULARISATION	226 749	176 401
Charges à payer	27 304	23 076
Produits Constates d'avance	60 215	62 863
Autres comptes de régularisation	139 230	90 462
TOTAL	410 541	332 191

PROVISIONS

En milliers de DH

PROVISIONS	ENCOURS 31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES VARIATIONS	ENCOURS 31/12/2022
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	297 461	72 770	16 913	-	353 317
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		-	-		
Créances sur la clientèle	43 549	43 767	7 194	-	80 122
Titres de transaction		-	-		
Titres de placement	9 625	27 254	9 625	-	27 254
Titres de participation et emplois assimilés	241 023	-	-	-	241 023
Titres d'investissement					
Créances sur crédit-bail et en location					
Immobilisations incorporelles et corporelles					
Autres actifs	3 024	-	-	-	3 024
Créances subordonnées	-	-	-		-
Immobilisations données en crédit-bail	240	1 749	94		1 895
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	40 136	3 950	11 830	-	32 257
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature		-	-		
Provisions pour risques de change		-	-		
Provisions pour risques généraux	40 136	3 950	11 830		32 257
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires		-	-		
Provisions pour autres risques et charges		-			
Provisions réglementées		-			

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

	Objet économique	Montant global	Montant 31/12/2021	Utilisation 31/12/2022	En milliers de DH Montant 31/12/2022
<u>Subventions</u>	-	-	-	-	-
<u>Fonds publics affectés</u>	-	-	-	-	-
<u>Fonds spéciaux de garantie</u>	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

NEANT

DETTES SUBORDONNEES

En milliers de DH

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant (c/v MAD) 31/12/2022	Montant (c/v MAD) 31/12/2021	Montant (c/v MAD) 31/12/2022	Montant (c/v MAD) 31/12/2021
Dirham	20 000		4,69%	Indéterminée	Subordonnée	20 000				
Dirham	70 000		2,42%	10 ans	Subordonnée	70 000				
Dirham	50 000		3,22%	10 ans	Subordonnée	50 000				
Dirham	20 000		4,17%	Indéterminée	Subordonnée	20 000				
Dirham	40 000		4,69%	Indéterminée	Subordonnée	40 000				
Dirham	160 000		3,27%	10 ans	Subordonnée	160 000				
Dirham	25 000		5,02%	Indéterminée	Subordonnée	25 000				
Dirham	15 000		5,65%	Indéterminée	Subordonnée	15 000				

(1) Cours Bank Al Maghrib au 31/12/2022

(2) Eventuellement indéterminée

(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Encours 31/12/2021	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2022
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liés au capital	964 363	-	22 628	986 991
Réserve légale	6 830	-	-	6 830
Autres réserves	3 084	-	-	3 084
Primes d'émission, de fusion et d'apport	954 449	-	22 628	977 077
Capital	559 173	-	12 703	571 876
- Capital appelé	559 173	-	12 703	571 876
- Capital non appelé	-	-	-	-
- Certificats d'investissement	-	-	-	-
'- Fonds de dotation	-	-	-	-
Actionnaires, Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	- 471 223	- 175 788	-	- 647 011
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net del'exercice (+/-)	- 175 788	175 788	- 22 958	- 22 958
TOTAL	876 525	-	12 373	888 898

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement et de garantie donnés	1 140 959	689 863
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 078 323	687 032
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	1 078 323	687 032
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	46 130	-
Crédits documentaires export confirmés	46 130	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	16 506	2 831
Garanties de crédits données	452	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	13 662	-
Autres cautions et garanties données	2 392	2 831
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	5 470 096	7 198 457
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 470 096	7 198 457
Garanties de crédits	5 470 096	7 198 457
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	Montant
<u>Engagements donnés</u>	-
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	-
NEANT	
<u>Engagements reçus</u>	-
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	-

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

En milliers de DH

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
<u>Opérations de change à terme</u>	2 525 070	1 221 090	-	-
Devises à recevoir	256 714	49 233	-	-
Dirhams à livrer	256 714	49 233	-	-
Devises à livrer	1 005 821	561 312	-	-
Dirhams à recevoir	1 005 821	561 312	-	-
<i>Dont swaps financiers de devises</i>	849 811	465 100	-	-
<u>Engagements sur produits dérivés</u>			-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

En milliers de DH

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-		-
Autres titres			
Hypothèques	5 470 096	Créances sur la clientèle	1 140 959
Autres valeurs et sûretés réelles	3 759 363	Créances sur la clientèle et titres de transaction et de placement	
TOTAL	9 229 459		1 140 959

En milliers de DH

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-		-
Autres titres	-		-
Hypothèques	-		-

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELL

En milliers de DH

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
Actif						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	100 433	52 238	-	-	152 671
Créances sur la clientèle	700 372	327 940	1 270 609	4 131 410	503 408	6 933 739
Titres de créance	314 301	71 338	385 229	2 022 899	-	2 793 767
Créances subordonnées						
Crédit-bail et assimilé	31 547	6 923	94 794	839 488	153 259	1 126 011
TOTAL	1 046 220	506 634	1 802 870	6 993 797	656 666	11 006 187
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 630 067	-	220 000	-	-	2 850 067
Dettes envers la clientèle	29 265,00	187 931	935 116	260 567	-	1 412 879
Titres de créance émis	789 600	254 000	1 107 000	224 600	-	2 375 200
Emprunts subordonnés			200 000	200 000		400 000
TOTAL	3 448 932	441 931	2 462 116	685 167	-	7 038 146

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

(en milliers MAD)

Prénom et nom ou dénomination du bénéficiaire	Montant global des risques	% en FP	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres			
			Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	ARC atténué par des garanties
MUTANDIS	189 760,92	19%	166 973,93	15 258,42	7 528,58	-
RETAIL HOLDING	837 958,65	85%	793 786,91	30 100,00	14 071,73	- 653 166,67
ARADEI CAPITAL	167 938,23	17%	158 001,28	-	9 936,95	-
ITISSALAT AL MAGHRIB	157 469,24	16%	157 469,24	-	-	-
SAHAM SUPPORT SERVICES	139 908,28	14%	131 603,45	8 304,82	-	-
CLINIQUES INTERNATIONALES DU MAROC	213 945,58	22%	213 945,58	-	-	- 86 905,78
RISMA	125 541,28	13%	92 893,57	5 666,67	26 981,04	-
TGCC / GARAN	264 683,24	27%	258 793,66	5 889,58	-	- 145 084,85
COSUMAR	100 134,16	10%	100 128,22	-	5,94	-
HOLMARCOM	94 861,07	10%	94 773,22	87,85	-	-
LONGCHAMPS BUSINESS CENTER	94 294,75	10%	67 544,75	26 750,00	-	-
HAMKAY	93 792,28	10%	90 521,53	3 270,75	-	-
BRICOMA	248 014,93	25%	230 033,78	17 981,15	-	- 156 559,45
AUTO NEJMA MAROC	95 596,68	10%	88 248,62	7 348,05	-	- 9 993,50
ALUMINUM DU MAROC / HOLDING SA	80,464.68	10%	80,463.43	-	1.25	- 80,000.00

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

(en milliers MAD)

	Montant
<u>Actif</u>	371 724
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	334 748
Créances sur la clientèle	36 976
Titres de transaction et de placement et d'investissement	
Autres actifs	
Titres de participation et emplois assimilés	
Créances subordonnées	
Immobilisations données en crédit-bail et location	
Immobilisations incorporelles et corporelles	
<u>Passif</u>	402 005
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	38 761
Dépôts de la clientèle	363 244
Titres de créance émis	
Autres passifs	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	
Dettes subordonnées	
<u>hors bilan</u>	387
Engagements donnés	387
Engagements reçus	

MARGES D'INTERET

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (a)	1 665	141
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit (b)	36 301	15 764
Marge d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (1)	- 34 635	- 15 623
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (a)	313 988	248 428
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle (b)	54 745	50 302
Marge d'intérêts sur opérations avec la clientèle (2)	259 242	198 126
+ Intérêts et produits assimilés sur titres de créance (a)	96 409	35 888
- Intérêts et charges assimilées sur titres de créance (b)	92 531	87 042
Marge d'intérêts sur opérations sur titres de créances (3)	3 878	- 51 154
+ Produits sur opérations de crédit-bail et de location (a)	90 977	85 296
- Charges sur opérations de crédit-bail et de location (b)	72 643	55 798
Marge d'intérêts sur opérations en crédit-bail et en location (4)	18 334	29 498
MARGE D'INTERET = (1)+(2)+(3)+(4)	246 819	160 848

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT. TITRES DE PROPRIETE	1 189	1 229
Dividendes sur titres d'OPCVM	-	1
Dividendes sur autres titres de propriété	1 189	1 228
Autres produits sur titres de propriété	-	-
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	26 344	24 859
Dividendes sur titres de participation entreprises liées	26 344	24 859
Dividendes sur titres de participation	-	-
Dividendes sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
Autres produits sur titres de participation et emplois assimilés	-	-
TOTAL	27 532	26 087

COMMISSIONS

	En milliers de DH	
	31/12/2022	31/12/2021
Commissions sur prestations de service	101 509	74 907
Commissions sur fonctionnement de compte	17 874	13 065
Commissions sur moyens de paiement	24 359	15 383
Commissions sur opérations sur titres	7 486	6 798
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	31 548	29 654
Commissions sur prestations de service sur crédit	1 548	1 223
Produits sur activités de conseil et d'assistance	8 726	1 000
Commissions sur ventes de produits d'assurance	4 165	3 189
Autres produits sur prestations de service	5 803	4 595
Produits sur engagements sur titres	1 887	1 375
- Commissions de placement sur le marché primaire	1 887	1 375
- Commissions de garantie sur la marché primaire	-	-
Produits sur engagements sur produits dérivés	-	-
- Commissions sur produits dérivés	-	-
Produits sur opérations de change	6 192	4 250
- Commissions sur opérations de change virements	6 192	4 250
- Commissions sur opérations de change billes	-	-
TOTAL COMMISSIONS	109 588	80 532

RESULTAT SUR OPERATIONS DE MARCHÉ

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
+ Gains sur titres de transaction	1 574	679
- Pertes sur titres de transaction	1 052	2 072
Résultat des opérations sur titres de transactions	521	1 393
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	93 822	43 674
+ Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	9 625	9 613
- Moins-values de cession sur titres de placement	117 745	15 341
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	27 254	9 627
Résultat des opérations sur titres de placement	- 41 553	28 318
+ Gains sur opérations de change virement	35 077	21 916
+ Gains sur opérations de change billets		
- Pertes sur opérations de change virement	978	406
- Pertes sur opérations de change billets	79	290
Résultat des opérations de change	34 019	21 220
+ Gains sur produits dérivés de taux d'intérêt		
+ Gains sur produits dérivés de cours de change		
+ Gains sur produits dérivés d'autres instruments		
- Pertes sur produits dérivés de taux d'intérêt		
- Pertes sur produits dérivés de cours de change		
- Pertes sur produits dérivés d'autres instruments		
Résultat des opérations sur produits dérivés		

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES DE PERSONNEL	152 084	133 740
Salaires et appointements	127 502	114 780
Charges d'assurances sociales	14 815	13 351
Charges de retraite	4 132	3 688
Charges de formation	956	701
Autres charges de personnel	4 678	1 220
CHARGES EXTERNES	77 669	68 346
Loyers de crédit-bail et de location	11 684	11 441
Frais d'entretien et réparation	16 989	17 042
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 932	4 352
Transport et déplacements	1 213	7 352
Publicité, publications et relations publiques	12 777	3 677
Autres charges externes	31 075	24 481
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	51 695	55 519
Frais préliminaires	4 829	4 888
Frais d'acquisition des immobilisations	39	1 634
Autres charges réparties sur plusieurs exercices	308	496
Dons, libéralités et lots	-	-
Diverses autres charges d'exploitation	46 519	48 501

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	1 489	36 048
Produits sur valeurs et emplois divers		
Plus values de cession sur immobilisations financières	-	-
Plus values de cession sur immobilisations Corporelles et incorporelles	1 013	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même		
Produits accessoires		
Autres produits non bancaires	476	36 048
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	847	26
Charges sur valeurs et emplois divers	-	26
Moins values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins values de cession sur immobilisations Corporelles et incorporelles	847	-
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	19 040	9 541
Reprises de provisions pour créances en souffrances	7 194	3 969
Récupérations sur créances amorties	16	83
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises de provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-
Reprise de provision pour autres risques et charges	11 830	5 489
Reprises des autres provisions		
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	48 310	201 407
Dotations aux provisions pour créances en souffrances	43 767	28 266
Pertes sur créances irrecouvrables	593	495
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	138 863
Dotations aux provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature		
Dotations aux provision pour autres risques et charges	3 950	32 659
Dotations aux autres provisions	-	1 124

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

En milliers de DH

INTITULES	Montant (+)	Montant (-)
I- RESULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice net		
Perte nette		22 958
II- REINTEGRATIONS FISCALES	56 008	
1. Courantes	2 154	
- Cadeaux non déductibles	267	
- Excédent crédit bail	18	
- Dotations non déductibles	1 367	
- Intérêts	-	
- Charges des exercices antérieures	503	
2. Non courantes	53 854	
- Pénalités et majorations fiscales	362	
- Impôts sur les bénéfices	3 095	
- Autres Charges non courantes	2 087	
- Créances devenues irrécouvrables	593	
- Provision pour dépréciation des titres de participation	-	
- Provision pour créances en souffrance sur la clientèle	43 767	
- Provision pour risques et charges	-	
- Provisions pour valeurs et emplois divers	3 950	
III- DEDUCTIONS FISCALES		46 556
1. Courantes		46 556
- Dividende		27 532
- Reprises des autres provisions pour risques et charges		11 830
- Reprises de provisions pour créances en souffrance sur la clientèle		7 194
2. Non Courantes		-
TOTAL	56 008	69 514
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		13 506
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
- Exercice n-4		
- Exercice n-3		
- Exercice n-2		
- Exercice n-1		
VI. RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A-C)		
ou déficit net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		149 632
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		154 573
- Exercice n-4		65 842
- Exercice n-3		68 621
- Exercice n-2		20 110
- Exercice n-1		-

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers MAD)

I- DETERMINATION DU RESULTAT		Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	-	18 734
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes		56 008
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes		46 556
(=) Résultat courant théoriquement imposable	-	9 282
(-) Impôt théorique sur résultat courant		3 095
(=) Résultat courant après impôts	-	12 377

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

(en milliers MAD)

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
A. T.V.A. Facturée	8 905	56 299	63 734	1 470
B- TVA à récupérer	49 648	86 216	69 007	66 856
Sur charges	11 714	22 447	16 298	17 863
Sur immobilisations	37 933	63 769	52 709	48 993
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	- 40 742	- 29 918	- 5 273	- 65 387

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital : 571 876 400,00
 Montant du capital social souscrit non appelé : -
 Valeur nominale des titres : 100,00

(en Dirh)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus Exercice Précédent	Nombre de titres détenus Exercice actuel	Valeur nominal de chaque action ou part social	Montant du capital souscrit
ADIL DOURI	52 816	112 816	100,00	11 281 600
MUTATIS REPRESENTE PAR MUGEST	301 489	301 489	100,00	30 148 900
MUTANDIS REPRESENTE PAR MUGEST	306 795	306 795	100,00	30 679 500
RMA WATANIYA	505 385	505 385	100,00	50 538 500
BMCE BANK	285 065	285 065	100,00	28 506 500
AXA ASSURANCE MAROC	227 741	227 741	100,00	22 774 100
CIMR	227 741	227 741	100,00	22 774 100
AMETHIS ALPHA	537 888	-	100,00	-
MAGHREB FS	537 888	537 888	100,00	53 788 800
ZOUHAIR BENNANI	262 688	337 688	100,00	33 768 800
HAMKAY	77 806	77 806	100,00	7 780 600
TERRA IMMO	26 269	46 269	100,00	4 626 900
KARIM AYOUCHE	1 000	1 000	100,00	100 000
YOUNES BENJELLOUN	150 629	150 629	100,00	15 062 900
MHAMED SKALLI	69 537	69 537	100,00	6 953 700
SOUAD BENBACHIR HASSANI	123 984	123 984	100,00	12 398 400
CFG ASSOCIES	20 000	-	100,00	-
ZINEB BERRADA BABY	31 615	41 615	100,00	4 161 500
HIND DINIA	27 547	37 547	100,00	3 754 700
MOUNYA AMOR	1 052	1 052	100,00	105 200
MOHAMMED ESSAKALLI	28 441	38 441	100,00	3 844 100
HELENE MARGUERITE MARIE D'ANTIN TOUNIER DE VAILLAC	12 185	12 185	100,00	1 218 500
MOUJIR MELLOUK	10 579	10 579	100,00	1 057 900
MOHAMED MOULHIM AOJAD	11 399	35 329	100,00	3 532 900
MOHAMED BACHIR TAZI	11 552	21 552	100,00	2 155 200
SOU MAYA TAZI	10 480	10 480	100,00	1 048 000
OTHMAN BENJELLOUN	1 640	1 640	100,00	164 000
DRISS BENHIMA	1 780	1 780	100,00	178 000
NACER TAZI	-	-	100,00	-
YOUSSEF BERDAI	2 963	18 273	100,00	1 827 300
KARIM GHARBI	2 727	6 982	100,00	698 200
FADOUA BENCHEIKH	2 109	11 221	100,00	1 122 100
MAATIR HILMI	1 935	4 089	100,00	408 900
RABIA YACQUBI	1 935	3 969	100,00	396 900
LYASSE ABDELKABIR	1 777	2 962	100,00	296 200
ZOUHAIR BOULLMANE	1 855	14 813	100,00	1 481 300
ZINEB SMIRES	913	913	100,00	91 300
MOHAMMED HICHAM BENCHEKROUN BELLABES	1 451	2 000	100,00	200 000
MOULAY DRISS MANDRY	1 391	4 576	100,00	457 600
YASMINA MAGHNOUJ	1 451	5 538	100,00	553 800
MOHAMED SOUGRATI	266	266	100,00	26 600
ALAOUI HICHAM	1 453	1 453	100,00	145 300
ASIA INVEST SARL	62 545	62 545	100,00	6 254 500
HAKAM EL ABBES PARTICIPATIONS	75 055	75 055	100,00	7 505 500
MAJDALINE HOLDING	239 846	324 734	100,00	32 473 400
MOBILE.COM	87 563	87 563	100,00	8 756 300
RCAR	1	1	100,00	100
SOCIETE PREV INVEST	500 361	500 361	100,00	50 036 100
SING	75 055	75 055	100,00	7 505 500
NAWFAL BENDEFA	81 417	-	100,00	-
MEHDI TAHIRI JOUTEI HASSANI	81 417	-	100,00	-
ALACHBILI EP EL KHOLTI HIND	-	3 466	100,00	346 600
BAAKIL HAMID	-	2 000	100,00	200 000
BADR DARDIKH	-	1 399	100,00	139 900
BRAHIM LOGDALI	-	1 068	100,00	106 800
DRISS BEN CHAFFAI	-	30 000	100,00	3 000 000
EL KHLIFI MOHAMMED REDA	-	2 826	100,00	282 600
FOUAD KHALID	-	1 134	100,00	113 400
GHITA LAALJ	-	1 002	100,00	100 200
HICHAM JOUNDY	-	1 653	100,00	165 300
HIND KARINE CHKILI	-	18 376	100,00	1 837 600
KHALIL MENGAD	-	2 924	100,00	292 400
KTIRI SOUFIANE	-	3 000	100,00	300 000
MAJDA BENNIS	-	1 437	100,00	143 700
MEHDI KETTANI	-	1 539	100,00	153 900
REAL ESTATE INVESTMENT MANAGMENT INTERNATIONAL LIMITED	-	292 834	100,00	29 283 400
SIHAM GUENNOUNI ASSIMI	-	1 248	100,00	124 800
ZINEB LAHLOU	-	3 200	100,00	320 000
	5 591 733	5 718 764		571 876 400

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers MAD)

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du 31/05/2021			
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	
Résultat net de l'exercice (Débiteur)	- 175 788	Autres affectations	
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau (Débiteur)	- 175 788
Autres prélèvements			
TOTAL A	- 175 788	TOTAL B	- 175 788

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers MAD)

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
<u>Capitaux propres et assimilés</u>	650 502	876 525	888 898
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>			
Produit net bancaire	207 456	284 113	333 026
Résultat avant impôts	- 60 747	- 172 308	- 19 863
Impôts sur les résultats	2 529	3 480	3 095
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	- 63 276	- 175 788	- 22 958
<u>Résultat par titre (en MAD)</u>			
Résultat net par action ou part sociale	- 13,97	- 31,44	- 4,01
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
<u>Personnel</u>			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	91 423	114 780	127 502
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	259	295	295

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I- DATATION

<u>Date de clôture (1)</u>	31/12/2022
<u>Date d'établissement des états de synthèse (2)</u>	25/03/2023

(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Les impacts du Covid 19 n'ont pas un impact significatif sur les comptes.

Dates	Indications des événements
	<u>Favorables</u>
	NEANT
	<u>Défavorables</u>
	NEANT

EFFECTIFS

(En nombre)

EFFECTIFS	31/12/2022	31/12/2021
Effectifs rémunérés	375	295
Effectifs utilisés	375	295
Effectifs équivalent plein temps	375	295
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	140	96
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	235	199
Cadres (équivalent plein temps)	301	238
Employés (équivalent plein temps)	74	57
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-



4, Rue Maati Jazouli (Ex-Rue Friol)
Anfa - Casablanca
Maroc

CFG BANK S.A.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux actionnaires de
CFG Bank
5/7 rue IbnouToufail
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 873.283 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 54.341.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; • estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; • établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 8.931; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 120. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; • analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ; • tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; • tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 International
 7 Bd. Dries Sijoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 48 06 - Fax : 05 22 28 66 70
Faiçal MEKOUAR
 Associé



BILAN ACTIF

En milliers de DH

ACTIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP		593 633	221 239
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	3 030 625	1 861 768
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		3 030 625	1 861 768
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2	40 296	30 783
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-	-
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		40 296	30 783
Titres au coût amorti		682 432	402 185
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3	332 824	604 102
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4	8 806 412	6 679 520
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible		150 890	128 233
Actifs d'impôt différé		148 306	136 084
Comptes de régularisation et autres actifs		657 006	785 007
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	2.5	579 516	468 055
Immobilisations incorporelles	2.5	225 988	206 495
Ecarts d'acquisition	2.6	124 142	124 142
Total ACTIF		15 372 070	11 647 613

BILAN PASSIF

En milliers de DH

PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.7	2 865 367	1 484 423
Dettes envers la clientèle	2.8	8 032 909	5 823 490
Titres de créance émis	2.9	2 398 945	2 806 601
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		87 745	66 241
Passifs d'impôt différé		68 675	55 639
Comptes de régularisation et autres passifs		641 132	431 939
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		104	
Passifs techniques des contrats d'assurance			
Provisions	2.10	2 375	2 375
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		401 535	200 153
Capitaux propres		873 283	776 752
o Capital et réserves liées		1 558 867	1 523 536
o Réserves consolidées		- 615 001	- 646 657
Part du groupe		- 626 019	- 658 400
Part des minoritaires		11 018	11 743
o Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 124 924	- 131 488
Part du groupe		- 124 924	- 131 488
Part des minoritaires			
o Résultat net de l'exercice		54 341	31 361
Part du groupe		43 886	28 551
Part des minoritaires		10 455	2 810
Total PASSIF		15 372 070	11 647 613

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers de DH

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		435 713	310 273
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		- 184 981	- 154 519
Marge d'intérêt	3.1	250 732	155 754
Commissions (produits)		321 607	250 825
Commissions (charges)		- 71 092	- 58 022
Marges sur commissions	3.2	250 515	192 803
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	- 32 822	31 592
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		- 32 840	31 671
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		18	79
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités		32 552	20 338
Charges des autres activités		- 583	- 133
Produit net bancaire		500 394	400 354
Charges générales d'exploitation		- 331 558	- 293 585
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		- 55 094	- 53 363
Résultat Brut d'exploitation		113 742	53 406
Coût du risque	3.4	- 30 984	- 35 965
Résultat d'exploitation		82 758	17 441
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs		- 2 937	31 403
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		79 821	48 844
Impôt sur les résultats		- 25 480	- 17 483
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession		-	-
Résultat net		54 341	31 361
Intérêts minoritaires		10 455	2 810
Résultat net part du groupe		43 886	28 551

**ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES
COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

En milliers de DH

Libellé	31/12/2022		31/12/2021
Résultat net	54 341		31 361
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres			
Ecarts de conversion			
Variations de valeur des actifs financiers, comptabilisés directement en capitaux propres	6 564	-	138 863
Réévaluation des immobilisations			
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture			
Impact IAS 19/OCI			
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence			
Total cumulé	60 905	-	107 502
Part du groupe	50 450	-	110 312
Part des minoritaires	10 455		2 810

En milliers de DH

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2020	442 817	615 632	-	- 607 753	7 375	458 071	21 498	479 568
Opérations sur capital	100 073	299 928	4 639			404 640		404 640
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				-42 029		-42 029	-1 091	-43 120
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)				0		0		0
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	0	0		0
Variations de périmètre				-1 037		-1 037		-1 037
Divers reclassements						0		0
Autres mouvements				85		85		85
Capitaux propres au 31 décembre 2020	542 890	915 560	4 639	- 650 734	7 375	819 730	20 407	840 136
Impact des changements de méthodes						0		0
Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2021	542 890	915 560	4 639	- 650 734	7 375	819 730	20 407	840 136
Opérations sur capital	16 283	48 803	2 178			67 264		67 264
Paiements fondés sur des actions				5 700		5 700		5 700
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				28 551		28 551	2 810	31 361
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					-159 343	-159 343	-8 803	-168 146
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	-159 343	-159 343	-8 803	-168 146
Variations de périmètre						0	140	140
Divers reclassements						0		0
Autres mouvements				298		298		298
Capitaux propres au 31 décembre 2021	559 173	964 363	6 817	- 616 185	-	151 968	14 553	776 752
Impact des changements de méthodes						0		0
Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2022	559 173	964 363	6 817	- 616 185	-	151 968	14 553	776 752
Opérations sur capital	12 703	22 628	3 707			39 038		39 038
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres								
Dividendes							-3 393	-3 393
Résultat de l'exercice				43 886		43 886	10 455	54 341
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					6 564	6 564		6 564
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	6 564	6 564		6 564
Variations de périmètre						0		0
Divers reclassements				-20 480		20 480		0
Autres mouvements				123		123	-142	-19
Capitaux propres au 31 décembre 2022	571 876	986 991	10 524	- 592 656	-	124 924	21 473	873 283

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	En milliers de DH	
	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôts	79 821	48 844
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	54 847	53 363
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations		
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	18 393	35
Dotations nettes aux provisions	30 407	35 553
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 3 658	436
Perte nette/(gain net) des activités de financement		
Autres mouvements	903	153
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	100 892	89 470
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 280 162	609 928
Flux liés aux opérations avec la clientèle	187 991	302 430
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 1 595 513	- 249 754
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	285 344	- 399 394
Impôts versés	- 27 615	- 17 830
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	130 369	245 380
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	311 082	383 694
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	- 467 248
Flux liés aux immeubles de placement		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 317 519	31 618
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 317 519	- 435 630
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	35 331	65 086
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 79 350	200 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 44 019	265 086
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 50 456	213 150
COMPOSITION DE LA TRESORERIE	31/12/2022	31/12/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	823 884	610 734
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	221 239	435 854
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	602 645	174 880
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	773 428	823 884
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	593 633	221 239
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	179 795	602 645
Variation de la trésorerie nette	- 50 456	213 150

- 0 -



CFG BANK

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

Le Groupe CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) à cette date. Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 9 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations.

Les comptes consolidés du Groupe CFG Bank ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

1. Normes et principes de consolidation

Bases de préparation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Bank et ses filiales au 31 décembre 2022.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société - mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société - mère.

Périmètre de consolidation

Les entreprises contrôlées par CFG Bank sont consolidées par intégration globale. CFG Bank contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG Bank possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en tenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG

Bank détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Les immobilisations corporelles

Norme

Une immobilisation corporelle est un actif physique d'utilisation durable pour une entreprise employé dans la production de biens et services ou loué à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés.

La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus.

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé.

La base amortissable correspond au coût de



l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti et de l'approche par composants. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées.

La valeur résiduelle des composants autres que les terrains est supposée nulle.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	Entre 5 et 10 ans	entre 5 et 15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

Immeubles de placement

Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ceci distingue un immeuble de placement d'un bien immobilisé occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture génère des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

Options retenues

A la date d'arrêté, le groupe CFG Bank ne dispose pas d'immeubles de placement.

Immobilisations incorporelles

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée à leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Options retenues

Les immobilisations incorporelles de CFG Bank sont évaluées à leur coût amorti.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont les durées d'utilité.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux phases :

- Les dépenses relatives à la phase de recherche sont comptabilisées en charges ;
- Les dépenses relatives à de la phase de développement sont activées.

Goodwill

Norme

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises constituant une acquisition représente un paiement effectué par l'acquéreur dans l'attente d'avantages économiques futurs. Ces avantages économiques futurs peuvent résulter de la synergie entre les actifs identifiables acquis ou d'actifs qui, pris isolément, ne remplissent pas les conditions requises pour une comptabilisation dans les états financiers mais pour lesquels l'acquéreur est disposé à effectuer un paiement lors de l'acquisition.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test ou de tests de pertes de valeur annuels ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en



cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Contrats de location financement

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal l'investissement net dans le contrat de location.

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La norme IFRS 16 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a opté pour l'approche rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulé de la norme en capitaux propres. Cet effet en capitaux propres résulte de la différence entre :

- Un droit d'utilisation et son amortissement déterminés comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, actualisés à la date de première application de la norme ;
- Un passif de location actualisé à la date de première application.

En application des dispositions relatives à l'approche rétrospective simplifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

La banque a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain ;

- Le taux d'actualisation utilisé pour le droit d'utilisation comme pour le passif de location est le taux d'emprunt marginal pour une durée correspondant à la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

Actifs et passifs financiers

Norme IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace la norme IA 39 dès la 1^{er} janvier 2018. Elle modifie en profondeur les règles actuelles de classement et d'évaluation des instruments financiers, ainsi que le modèle de dépréciation applicable à ces actifs. Elle aligne davantage la comptabilité de couverture et de la gestion des risques des entreprises.

La nouvelle norme est organisée autour des trois axes suivants :

- Axe 1 : Classement et évaluation des actifs et passifs financiers ;
- Axe 2 : Dépréciation et remplacement du modèle de pertes avérées par un modèle de pertes de crédit attendues ;
- Axe 3 : Comptabilité de couverture et modification des principes de couverture.

Date d'entrée en vigueur

La norme IFRS 9 est applicable aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2018, sans comparatif. En termes de FTA (First Time Application). L'impact des écarts de comptabilisation entre IAS 39 est à enregistrer en contrepartie des capitaux propres en date du 01/01/2018.

Actifs financiers :

Description de la norme et modalités de dépréciation

Selon le modèle de pertes avérées relatif à la norme IAS 39, les provisions sont constatées pour les créances faisant l'objet d'une preuve objective de la dépréciation et lors de la survenance d'un événement de crédit.

Les créances pouvaient alors être classifiées en trois classes distinctes : les créances saines, les créances sensibles et enfin les créances en défaut.

La norme IFRS 9, elle, a pour objectif de définir un nouveau mode dynamique de dépréciation comptable de l'ensemble des actifs financiers. Cette norme apporte ainsi une nouvelle définition du provisionnement et de comptabilisation des pertes attendues et ce dès l'acquisition de l'actif. Les nouveautés par rapport à la norme IAS 39 peuvent être résumées comme telles :

- Périmètre d'application étendu : l'ensemble des



instruments de crédit et de taux d'intérêts nonobstant le type d'instrument ou sa classification, au bilan ou en hors bilan sont concernés par la dépréciation ;

- Introduction du modèle de dépréciation sur deux horizons (à horizon douze mois ou sur la durée de vie de l'actif) selon le niveau de dégradation de la qualité de crédit ;
- Dépréciations calculées en appliquant un modèle de projection probabiliste.

Critères de segmentation des créances

L'ensemble du périmètre des actifs financiers est segmenté en trois niveaux de dégradation appelés Buckets :

Créances classées en Bucket 1 :

- Un actif est classé en Bucket 1 en cas d'absence de dégradation ou lorsqu'une dégradation non significative de la qualité de la contrepartie a été constatée depuis l'octroi
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur l'année à venir (ECL 12 mois).

Créances classées en Bucket 2 :

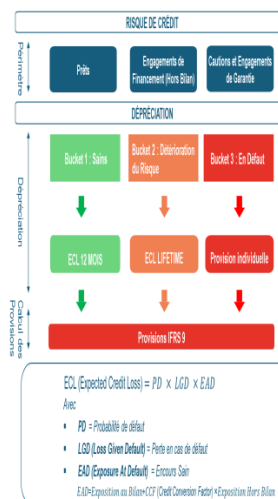
- Un actif est classé Bucket 2 lorsqu'une dégradation significative de la qualité de crédit a été constatée depuis l'octroi
- La dégradation significative peut être par exemple liée à l'inscription des créances en Watchlist, en Weaklist, ou encore à des impayés supérieurs à 30 jours ;
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle du contrat (ECL Lifetime).

Créances classées en Bucket 3 :

- Un actif est classé Bucket 3 lorsque la perte est avérée et que le tiers est déjà en défaut.
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des provisions spécifiques tel que déjà calculé en IAS39.

Calcul des ECL

Les ECL sont définies selon le mécanisme suivant :



1. Probabilité de Défaut

Un modèle empirique de calcul des provisions IFRS 9 prenant en compte les spécificités relatives à CFG Bank (profondeur d'historique des données réduites, un nombre de défauts limité etc.) a été développé pour le calcul des probabilités de défaut.

Le modèle est basé sur l'historique des impayés pour calculer une matrice de transition entre l'état sain et l'état défaut, en passant par les catégories « 1 impayé », « 2 Impayés » et « 3 Impayés ». Cette matrice de transition a permis d'estimer une term-structure des PD (évolution des PDs en fonction de la maturité résiduelle), et en particulier :

- La PD de 12 mois affectée aux créances en Bucket 1 ;
- La PD lifetime affectée aux créances en Bucket 2 .

NB : Une PD de 100% a été affectée aux créances en Bucket 3 (défaut absorbant)

2. Loss Given Default (LGD)

La LGD a été modélisée pour certaines garanties pouvant être modélisées de façon à estimer le taux de recouvrement de la banque en cas de défaut de la contrepartie.

3. Exposure at Default – Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au total exposition de la Banque (exposition au Bilan et exposition au Hors Bilan) pouvant être impactée par le défaut d'une de ses contreparties.

La formule de calcul de l'EAD appliquée par CFG Bank est la suivante :

$EAD = Exposition\ au\ Bilan + CCF \times Exposition\ Hors\ Bilan$ (avec CCF = Taux de conversion du Hors Bilan en Bilan)



Passifs financiers :

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Passif financier au coût amorti : il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : A la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limite aux trois cas suivants :
 - Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
 - Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Provisions du passif

Norme

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Options retenues

CFG Bank procède à l'analyse et l'actualisation de l'ensemble des provisions pour risques et charges. Le groupe annule les provisions à caractère général et les provisions réglementées.

Impôt sur le résultat

Norme

Dès lors qu'un actif ou un passif a une valeur fiscale différente de sa valeur comptable, l'écart est qualifié de différence temporelle et doit donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Options retenues

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à une comptabilisation d'impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Pour la mise en œuvre de cette interprétation, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective partielle, en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

I. RISQUES AFFERENTS A LA BANQUE

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Bank repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.

Cette structure est composée des organes suivants :

- **Comité des Risques** : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;
- **Direction Générale** : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la banque ;
- **Direction de la Gestion Globale des Risques** : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel.

1. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de surveillance du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.

Il s'articule également autour de plusieurs comités opérationnels :

- **Le comité de crédit** : Composé de la Direction des Risques, de la Direction Générale et de la Cellule Crédit, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit.
- **Le comité mensuel de Suivi des Impayés, de la Watch List et de la Weaklist** : Mis en place pour chacun des pôles Retail, Entreprise et Banque privée, il est composé de la Direction Métier concernée, de la Direction des Risques, et éventuellement de la Direction Juridique. Le responsable Métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La Direction des Risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable Métier sur les créances qui seront classées dans la Watch List ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la Direction Générale.
- **Le comité semestriel de Provisionnement, des Risques sensibles, et de la Weaklist** : Composé de la Direction Générale, des Directions Métiers et de la Direction des Risques, ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.

Politique et procédures d'octroi de crédit :

Plusieurs types de crédit sont aujourd'hui octroyés :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et CMT destinés aux Entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux Entreprises ou aux Particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Les crédits Lombard ;
- Les crédits Baux ;
- Les crédits à la Consommation.

La politique de gestion des risques de CFG Bank relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité Crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture, garanties, quotité de financement, taux d'endettement, ...
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiche Simulation Crédit, grille d'analyse et d'évaluation, base incidents interne, ... ;
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions commerciales et centrales ;
- L'analyse de l'impact des expositions globales de CFG Bank ;
- Le respect des limites réglementaires et internes de crédit ;
- Le respect du code d'éthique Bank AL-Maghrib/ GPBM.

Procédure d'octroi et dispositif de délégation :

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

1. Constitution du dossier de crédit :

Assurée par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

2. Analyse du dossier de crédit :

Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la banque, e.g. la direction des Risques et éventuellement la cellule Crédit lorsqu'il s'agit d'un premier dépouillement des dossiers Retail. Une évaluation de risque Crédit est effectuée par la direction des risques. Elle comporte notamment l'analyse financière, le contrôle des garanties et l'évaluation du risque Crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Bank.

3. Prise de décision et dispositif de délégation :

Aujourd'hui, la majorité des demandes de crédit sont soumises au comité crédit.

Un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit a été élaboré pour certains types de crédit.

Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit :

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle de la direction des Risques.

Dans le cas des crédits immobiliers acquéreurs, l'analyse est effectuée sur la base d'une fiche Simulation Crédit qui récapitule l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la banque : âge du demandeur, durée du crédit, quotité de financement, taux d'endettement, etc. Cette fiche reprend les conditions de crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit internes et réglementaires.

Quant aux crédits Entreprise et TPE/ professionnels, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur l'analyse et les diligences effectuées par le Risque afin d'évaluer le risque crédit relatif au projet et à la contrepartie mais également de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et des règles internes mises en place.

Système de notation interne :

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Bank a mis en place un système de notation pour les entreprises conforme aux exigences Bâle 2. Ce modèle de scoring consiste à attribuer à chaque entreprise un score sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, chaque entreprise sera affectée à une classe de risque définie par des intervalles de scores selon les normes de Bâle 2.

Le système de notation interne est également renforcé par un modèle statistique basé sur la probabilité de défaut. Ce modèle statistique est opérationnel pour les personnes morales et en cours de développement pour les personnes physiques.

Suivi des garanties :

Plusieurs natures de garanties sont acceptées par CFG Bank, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières, d'OPCVM et des produits d'Assurance-vie détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;

- L'Assurance-Crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place. Un suivi en central est assuré automatiquement à l'aide du système d'information et au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché à la suite de la baisse de la valorisation de ce portefeuille. Ce ratio de couverture sera détaillé et affiné davantage selon d'autres critères notamment la liquidité des actions.

La banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'une des valeurs données en garantie par le client, e.g. forte dégradation de la situation financière, liquidation de la société dont les titres sont nantis, expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, etc.

Watch List

S'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de renforcement des outils de surveillance du risque de crédit, et compte tenu du développement attendu de l'activité Crédit les prochaines années, la Direction des risques a instauré un dispositif de suivi et de surveillance des créances sensibles, à la lumière du projet de réforme de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al Maghrib :

- Une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée,
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

La Direction des risques en informe ensuite la Direction Générale, à travers la synthèse mensuelle qui lui est transmise, le comité mensuel de suivi des impayés et de la Watch List ainsi que le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Weaklist

Toujours dans l'optique du renforcement de son dispositif de gestion du Risque Crédit, la Direction des Risques a mis en place une Weak List interne pour mesurer, anticiper et prévenir tout risque de perte :

- Les créances devant être déclassées en Weaklist sont identifiées lors de l'état des lieux semestriel ;
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

Créances en souffrance :

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la Direction des Risques, qui en informe mensuellement la Direction Générale à travers une synthèse mensuelle, le comité mensuel de Suivi des impayés, Watch List et Weaklist et semestriellement le Comité semestriel de Provisionnement et des Risques sensibles.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- « Créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « Créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « Créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme ;

Dans le cas des créances restructurées, les règles qui s'appliquent sont les suivantes :

Sont classées dans la catégorie de créance douteuse :

- Les cas de troisième restructuration doivent être exceptionnels et dûment justifiés par l'établissement
- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 90 jours

Sont classées dans la catégorie de créance compromise :

- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 180 jours,

Le montant des provisions à constituer est fixé par la direction des risques, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montant, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/G/2002 ;

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées ;

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée, lorsqu'il s'agit de l'Entreprise. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers ;

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit.

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Bank doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire.

Dispositif de limites internes et stress test :

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques dans le cadre d'un scénario catastrophe. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal i.e. plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée par le conseil d'administration.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers :

- **La synthèse mensuelle des impayés et créances sensibles** envoyée à la Direction Générale ;
- **Les PV des comités mensuels de Suivi des impayés ;**
- **Les comités semestriels de Provisionnement de la Watchlist et de la Weaklist ;**
- **Les analyses Risques Entreprises et Retail** effectuées en amont de l'octroi de crédits Entreprises et TPE ;
- **Des analyses Risques ponctuelles** lorsqu'une problématique est identifiée ;
- **Un reporting trimestriel** élaboré par le Risque et destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée
 - Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements
 - Les recommandations de la Direction des Risques et rappel des guidelines
- **Le reporting régulier sur la concentration des engagements de la banque** sur le secteur de la promotion immobilière.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de crédit lors du conseil/comité des Risques trimestriel.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

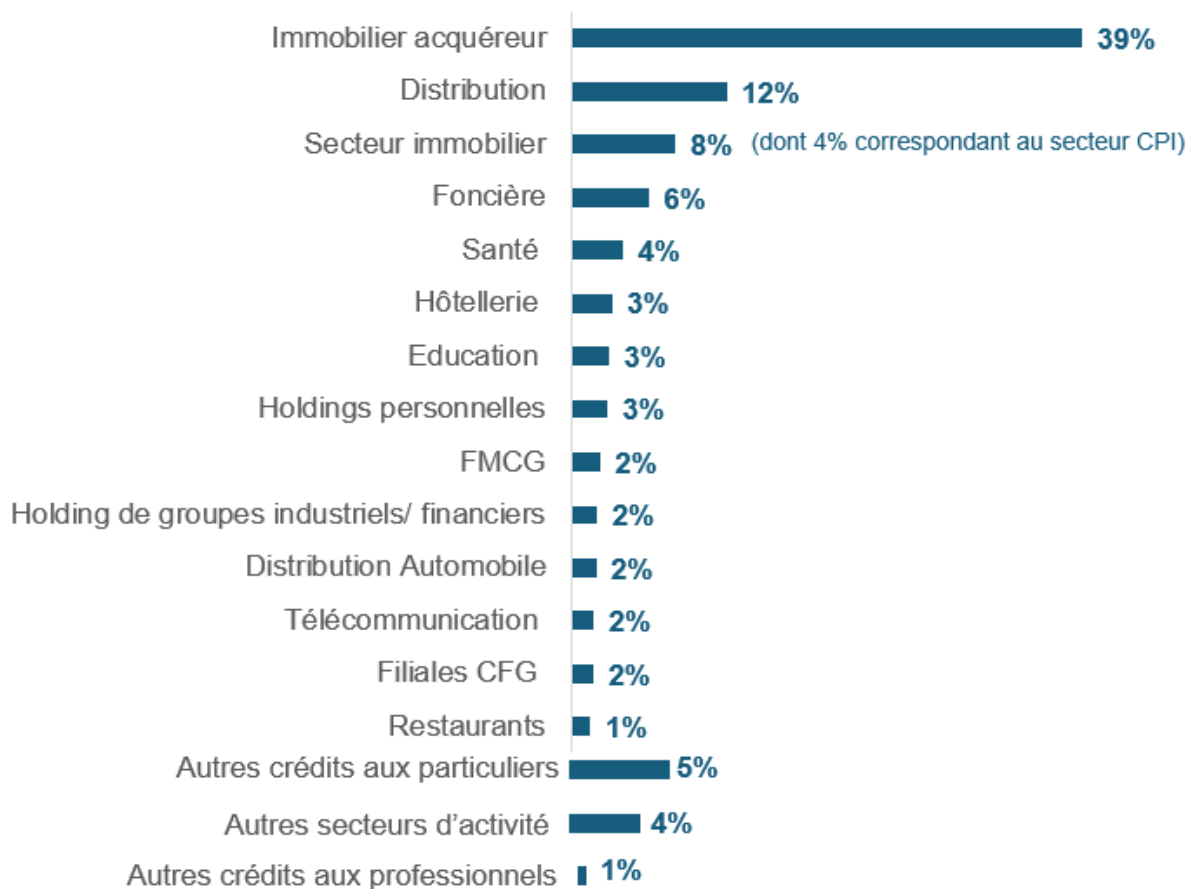
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- Des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- Des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties individuelles.

Répartition des expositions globales de la banque par secteur d'activité :

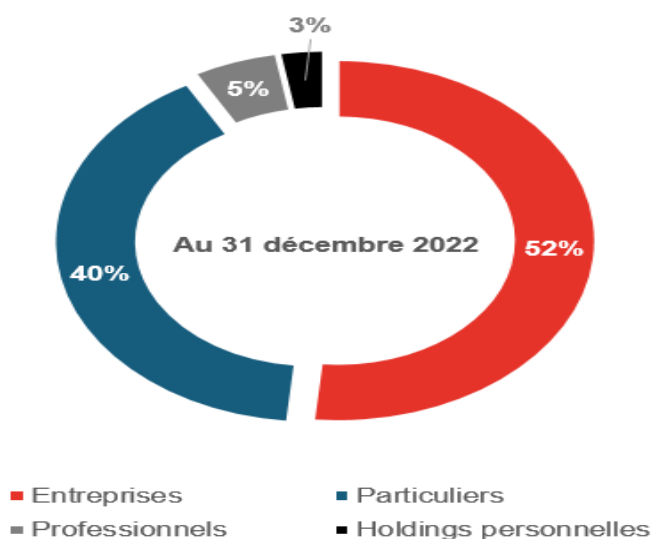
L'exposition à fin décembre 2022 par rapport aux différents secteurs économiques se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements par catégorie de contrepartie :

L'exposition de l'encours des engagements à fin décembre 2022 par rapport aux différentes catégories de contreparties se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements de la banque par zone géographique :

Les engagements de CFG Bank sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et de Rabat et Région.

→ A fin décembre 2022, on note une diversification sectorielle et bonne répartition du portefeuille par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

Dispositif de suivi du risque de concentration :

Système de limites :

Une limite de concentration est fixée par la banque en ce qui concerne les Crédits à la Promotion Immobilière et le secteur de l'hôtellerie.

Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Bank auprès des banques de la place sont définies. De plus, la banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées.

Une limite en position pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit.

Pour les actions, une liste d'exposition autorisée est définie selon des critères économiques ainsi qu'une limite de position maximale et de concentration par valeur.

Des limites de contrepartie globales et par catégories et types d'entreprises, hors établissement de crédit, ont été définies pour l'activité Change.

Ces limites sont revues et validées par le conseil d'administration.

Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres réglementaires, qui ne doit pas dépasser 20%. Ce coefficient est suivi régulièrement par la direction des risques.

Information de l'organe d'administration et de direction :

De plus, le suivi régulier du risque de concentration est renforcé par un reporting trimestriel destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux Directions Métiers. Ce reporting comporte :

- Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée,
- Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements,
- Les recommandations de la Direction des Risques et les Guidelines.

En outre, la direction générale et les directions opérationnelles sont régulièrement informées de la concentration des expositions de la banque sur le secteur de la promotion immobilière.

Enfin, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de concentration lors du conseil / comité trimestriel des risques.

3. RISQUE DE MARCHE

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de notre établissement, ils recouvrent les risques de change, de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des procédures internes et des aspects réglementaires.

La salle des marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché ainsi que de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque. Elle participe à

l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et est également en charge de veiller au respect des limites réglementaires et internes relatives à son activité.

La direction des risques est chargée de la conception du dispositif de mesure, de suivi et de surveillance du risque marché. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de mesure, de suivi et de surveillance, et ce conformément à la stratégie de la banque d'une part et aux exigences réglementaires d'autre part.

Mesure et surveillance du risque de Marché :

Dans le but d'accompagner la croissance de la banque et d'assurer un suivi des risques efficace, la direction des risques de CFG Bank a amélioré son dispositif global de gestion du risque Marché, à travers notamment la rationalisation de la mesure VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation de la banque, l'encadrement des activités de marché par la mise en place d'un dispositif de stress test adéquat et la revue des limites instaurées.

Par ailleurs, un suivi régulier est effectué par type d'instrument de marché et les limites réglementaires et internes sont suivies à plusieurs niveaux.

Ce dispositif permet aux métiers et à la Direction Générale d'être informés de manière continue des évolutions de l'activité de marché.

Dispositif de limites et indicateurs de risque :

Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définis en matière de risque de Marché :

- Des limites en position par activité :

- Deux types de limites sont définis quant à la position du portefeuille Actions : d'une part, une liste des valeurs éligibles au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie ; puis d'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées.
Un suivi de la diversification du portefeuille actions est également effectué ;
- Quant à l'activité Taux, une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (division des risques par bénéficiaire et par groupe d'intérêt) ;
- Deux limites en positions existent aujourd'hui pour l'activité Change ; une limite de position de Change globale ainsi qu'une limite de position par devise ;

- Des limites de contreparties :

Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des repos. Ce risque existe dans le cas où CFG Bank est dans le sens prêteur, et se matérialise par la défaillance de la contrepartie emprunteuse.

- Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées ;
- Quant au marché interbancaire, des limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Bank a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé ;
- En ce qui concerne l'activité Change, des limites globales et par contrepartie sont définies. Les limites par contrepartie sont définies en fonction de la notation de cette dernière.

- Des limites de pertes maximales par activité :

La limite de perte maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser en cas de réalisation de scénarii catastrophe :

- Le choc appliqué pour l'activité Taux de CFG Bank est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spreads ;
- Sur le portefeuille Actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché ;
- Pour l'activité Change, il s'agit d'évaluer une dépréciation ou appréciation du Dirham par rapport aux principales devises.

Ces limites de consommation des fonds propres traduisent l'appétence du conseil d'administration au risque marché. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité i.e. **un plafond d'engagement par activité** qui doit faire l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- **Des indicateurs de risque :**

Les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Bank pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la VAR, le P&L cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-là sont logiquement comparés à des limites internes fixées notamment en fonction de la limite de perte maximale (stop VaR, stop Loss) ou de la limite en sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux.

Ce dispositif de limites est défini par la Direction Générale et le Risk Management, puis validé par le conseil d'administration. Elles sont suivies notamment à travers des reportings réguliers partagés avec les métiers et la Direction Générale et ne doivent pas être dépassées quelles que soient les conditions et l'évolution du marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

Stress tests :

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

Information de l'organe d'administration et de direction :

La Direction Générale est aujourd'hui informée en temps réel de la nature et du montant de tout dépassement prévisionnel avant toute opération.

Afin de renforcer son dispositif de suivi et de surveillance du risque marché, un reporting quotidien « Risque Marché » a été mis en place.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de marché lors du conseil/comité trimestriel des risques.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes :

La salle des marchés participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers la gestion de la trésorerie immédiate et prévisionnelle. Elle observe l'impasse de liquidité statique par la mesure des besoins ou des excédents de liquidités aux dates futures. En effet, elle établit :

- Un tableau de bord quotidiennement permettant de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants/ sortants et des prêts/emprunts sur le marché monétaire ;
- Un échéancier de trésorerie prévisionnelle, mis à jour à fréquence régulière ;

Cette entité a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires relatives à son activité.

Le middle office est chargé quant à lui de contrôler en permanence la limite de trésorerie validée par le conseil d'administration. Il tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction générale et validée par le conseil

d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

Politique de refinancement de la banque :

La politique de la banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour objectif d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la banque de poursuivre de manière harmonieuse le développement de son activité.

Sources de financement et maturités :

Dans le cadre de son activité, CFG Bank finance des crédits d'Investissement et CMT Entreprise et des crédits de trésorerie à court et moyen terme ainsi que des crédits immobiliers résidentiels à long terme.

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financement), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit de :

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financement), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit de :

- Financements via le marché interbancaire pour les actifs dont la maturité est inférieure à une semaine : une des sources majeures pouvant générer le risque de liquidité est l'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour satisfaire des besoins inattendus à court terme. Afin de limiter cette éventualité, CFG Bank a négocié des lignes de crédit sur le marché monétaire auprès de plusieurs banques de la place ;
- Financement à travers les placements réguliers du Trésor ;
- Financements via le marché des repos pour les actifs dont la maturité serait comprise entre 1 jour et 3 mois ;
- Financements par les dépôts à terme ou l'émission de certificats de dépôts pour les crédits dont la maturité est au moins de 3 mois : afin de diversifier les sources de financement de la banque, cette dernière a également mis en place un programme d'émission de Certificats de Dépôt ;
- Financement par l'émission d'obligations subordonnées ;
- Financement via la collecte des dépôts à vue et comptes sur carnet depuis le récent développement de l'activité bancaire par CFG Bank pour les crédits à plus longue maturité ;
- Financement via le recours aux avances 7 jours, la pension livrée à long terme, les prêts garantis à long terme, ou les swaps de change accordés par Bank Al Maghrib.

L'adossement de la maturité des financements nécessaires par rapport à celle des crédits permet à CFG Bank de mieux gérer les gaps de liquidités.

Principales contreparties :

L'incapacité de l'établissement de satisfaire ses engagements peut également être générée par des pertes importantes résultant des défaillances des contreparties. CFG Bank a par conséquent mis en place des limites de contreparties :

- Interbancaires, relatives aux prêts effectués par CFG Bank à des banques de la place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. Sont exclues certaines contreparties jugées à risque élevé.
- Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées.

Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité

Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :

- La salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord qui lui permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/ prêts sur le marché monétaire. Le middle office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque qui lui permet de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
- Un échéancier de trésorerie prévisionnelle est établi et actualisé régulièrement par la salle des marchés.

Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédit, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retrait clientèle, décaissement de crédit, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. On distingue 3 tranches de maturité :

- Court Terme : ≤ 1 an,
- Moyen Terme :] 1-5 ans [
- Long terme : ≥ 5 ans.

Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la banque à court, moyen et long terme et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

Limites et indicateurs de risque de liquidité :

Les gaps de trésorerie sont gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Bank. Ce besoin est défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises et prises en pension, prêt et emprunts.

Un autre indicateur permet de mesurer le risque de liquidité de la banque : le LCR, Liquidity Coverage Ratio, le ratio de liquidité court terme Bâle 3 :

Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent

> 100%

Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité

Durant toute l'année 2022, le LCR est resté conforme, supérieur au minimum réglementaire.

Stress tests minimaux :

CFG Bank réalise également tous les mois les stress tests minimaux de liquidité conformément aux scénarii définis par Bank Al Maghrib.

L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :

- Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de Bons du Trésor disponible ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquides et réalisables ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes stand-by de liquidité.

Les résultats des stress tests de liquidité effectués durant l'année 2022 montrent que CFG Bank a la capacité de faire face à ses besoins de liquidité et ce notamment grâce aux BDT, aux actifs liquides et réalisables et aux lignes stand-by de liquidité.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction des Risques élabore mensuellement un reporting sur la liquidité à destination de la Direction Générale et de la Salle de marché. Ce reporting comporte :

1. Le résultat du LCR du mois ainsi que son évolution au cours des six derniers mois ;
2. Le résultat des Stress Tests ;
3. L'analyse de ces résultats ;
4. Les projections du LCR sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité ;
5. Les recommandations de la Direction des Risques à destination des métiers à prendre en compte dans leur gestion de la liquidité.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de liquidité lors des comités d'audit semestriels et du conseil/ comité trimestriel des risques.

5. RISQUE OPERATIONNEL

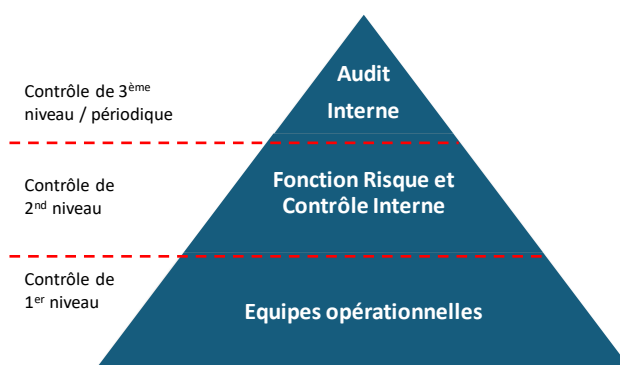
Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

Suivi et surveillance du risque opérationnel :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (autocontrôle, responsable hiérarchique, middle office) et un contrôle de deuxième niveau par les acteurs du dispositif de gestion des risques (direction des risques) et contrôle interne (surveillance permanente). La direction de l'Audit assure quant à elle un contrôle de troisième niveau :

Niveaux de responsabilité et acteurs du contrôle



CFG Bank a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel à l'aide de :

- La mise en place d'un système d'information Front to back qui répond aux meilleurs standards internationaux et qui permet une automatisation complète des circuits de traitement (système Avaloq) ;

La mise en place d'un manuel de procédures couvrant la totalité des métiers de la banque ;

- La mise en place d'un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés les contrôles mis en place pour maîtriser les premiers et principaux risques opérationnels avérés et identifiés ;
- La participation de la fonction Risque et Conformité à la validation des nouveaux produits et des changements significatifs apportés aux processus existants, afin de :
 - S'assurer du respect du cadre réglementaire ;
 - Identifier les risques notamment opérationnels inhérents aux nouvelles activités.

Afin de réduire et piloter son exposition aux risques opérationnels, la banque a mis en place une cartographie complète des risques opérationnels lui permettant d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser. CFG Bank a également mis en place des plans d'actions de réduction des risques identifiés, des KRI et des indicateurs clés de suivi des risques opérationnels

L'établissement poursuivra sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :

- L'élaboration, au fur et à mesure de leur développement, de procédures couvrant les nouvelles activités de la banque, en particulier pour les processus risqués ;
- La mise en place d'une Base Incidents consolidée allant permettre la collecte d'incidents et la mise à jour régulière de la cartographie des risques opérationnels ;
- La mise en place d'un système de reporting allant permettre la remontée de l'information à la direction générale et au conseil d'administration :
 - L'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
 - L'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
 - L'identification des risques majeurs ;
 - Les plans d'actions de maîtrise des risques.

Plan de continuité de l'activité :

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le PCA de CFG Bank est en cours d'implémentation graduelle. Il couvre les processus vitaux de la banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

Celui-ci sera composé notamment :

- D'un plan de secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- D'un plan de repli utilisateurs : ce site de repli devant servir en cas de sinistre est le siège régional de Rabat ;
- D'un dispositif de gestion de crise.

6. ACTIFS PONDERES ET RATIO DE SOLVABILITE

La mesure des risques encourus par la Banque est faite essentiellement selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.

L'approche aujourd'hui adoptée par CFG Bank pour la mesure du risque opérationnel est BIA, i.e. Indicateur de base.

Les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle 3 et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes.

CATEGORIES D'ACTIFS FINANCIERS

	En milliers de DH	
ACTIFS FINANCIERS	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 030 625	1 861 768
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 030 625	1 861 768
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40 296	30 783
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclés	40 296	30 783
Actifs financiers au coût amorti	9 821 668	7 685 807
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	332 824	604 102
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	8 806 412	6 679 520
Titres au coût amorti	682 432	402 185
Autres actifs financiers détenus au coût amorti		

2.1 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En milliers de DH

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RE	31/12/2022		31/12/2021	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	2 752 318		1 519 919	
Obligations et autres titres à revenu fixe	65 982		108 986	
Actions et autres titres à revenu variable	212 325		232 863	
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés				
Créances rattachées				
Juste valeur au bilan	3 030 625		1 861 768	

2.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Libellé	En milliers de DH	
	31/12/2022	31/12/2021
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	239 741	230 228
Actions et autres titres à revenu variable	239 741	230 228
Titres de participation non consolidés		
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - brut	239 741	230 228
Provision pour dépréciation des actifs financier à la juste valeur par capitaux propres	199 445	199 445
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40 296	30 783
dont gains ou pertes latents ou différés	- 124 924	- 131 488

2.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

En milliers de DH

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI	31/12/2022	31/12/2021
Comptes et prêts	332 824	604 102
Valeurs reçues en pensions	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Total prêts et créances avant dépréciation	332 824	604 102
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-
Total prêts et créances nets de dépréciation	332 824	604 102

2.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

En milliers de DH

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	698 592	432 147
Prêts consentis à la clientèle	7 169 512	5 590 253
Opérations de pensions	96 635	-
Opérations de location financement	966 017	751 057
Total prêts et créances avant dépréciation	8 930 756	6 773 457
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 124 344	- 93 937
Total prêts et créances nets de dépréciation	8 806 412	6 679 520

2.5 IMMOBILISATIONS

En milliers de DH

IMMOBILISATIONS	31/12/2022			31/12/2021
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Immeubles de placements			-	-
Immeubles de placements				
Immobilisations incorporelles	396 488	-	170 500	225 988
Immobilisations incorporelles	396 488	-	170 500	225 988
Immobilisations corporelles	779 218	-	199 702	579 516
Terrains et constructions	310 376	-	20 414	289 962
Mobiliers et matériels d'exploitation	296 993	-	134 631	162 362
Biens donnés en location	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	116 688	-	226	116 462
Droit d'utilisation	55 161	-	44 431	10 730
Total immobilisations	1 175 706	-	370 202	805 504
				674 550

2.6 ECARTS D'ACQUISITIONS

	En milliers de DH	
ECARTS D'ACQUISITIONS	31/12/2022	31/12/2021
Valeur comptable en début de période	124 142	10 142
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-	-
Valeur nette comptable en début de période	124 142	10 142
Acquisitions	-	114 000
Cessions	-	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Ecarts de conversion	-	-
Filiales précédemment mises en équivalence	-	-
Autres mouvements	-	-
Valeur nette comptable en fin de période	124 142	124 142

2.7 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

En milliers de DH

DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à vue	-	1 373
Emprunts	352 220	465 936
Opérations de pension	2 500 414	1 000 130
Dettes locatives	12 733	16 984
Total dettes envers les établissements de crédit	2 865 367	1 484 423

2.8 DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	En milliers de DH	
DETTE ENVERS LA CLIENTELE	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	5 788 707	3 642 925
Comptes d'épargne	783 517	585 829
Dépôts à terme	1 429 925	1 466 119
Autres comptes créditeurs	30 760	128 617
Total dettes envers la clientèle	8 032 909	5 823 490

TITRES DE CREANCES EMIS

En milliers de DH

Libellé	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Titres du marchés interbancaires	-			-
Titres de créances négociables	2 785 000	2 265 600	2 675 400	2 375 200
Intérêts courus non échus	21 601	23 745	21 601	23 745
Emprunts obligataires	-			-
Intérêts courus non échus	-			-
Autres dettes représentées par un titre	-			-
Intérêts courus non échus	-			-
Total	2 806 601	2 289 345	2 697 001	2 398 945

2.10 PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

En milliers de DH

Libellé	31/12/2021	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variatio	31/12/2022
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	-						-
Provisions pour engagements sociaux	-						-
Autres provisions pour risques et charges	2 375						2 375
Total	2 375	-	-	-	-	-	2 375

3.1 MARGE D'INTERÊT

En milliers de DH

MARGE D'INTERÊT	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	349 449	- 54 490	294 959	274 243	- 50 043	224 200
Comptes et prêts/emprunts	301 382	- 49 179	252 203	235 629	- 49 424	186 205
Opérations de pensions	784	- 5 311	- 4 527	-	- 619	- 619
Opérations de location financement	47 283	-	47 283	38 614	-	38 614
Opérations interbancaires	1 666	- 37 377	- 35 711	142	- 16 894	- 16 752
Comptes et prêts/emprunts	1 619	- 8 266	- 6 647	88	- 6 659	- 6 571
Opérations de pensions	47	- 29 111	- 29 064	54	- 10 235	- 10 181
Emprunts émis par le Groupe	-	- 92 531	- 92 531	-	- 87 042	- 87 042
Actifs financiers disponibles à la vente	84 598	- 583	84 015	35 888	- 540	35 348
Total produits et charges d'intérêts	435 713	- 184 981	250 732	310 273	- 154 519	155 754

3.2 MARGE SUR COMMISSIONS

En milliers de DH

MARGE SUR COMMISSIONS	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	-	-	-	-	-	-
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
sur titres	-	-	-	-	-	-
de change	-	-	-	-	-	-
sur autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Prestations des services financiers	321 607	- 71 092	250 515	250 825	- 58 022	192 803
Banque	76 162	- 32 516	43 646	56 757	- 23 427	33 330
Banque d'Affaires (1)	245 445	- 38 576	206 869	194 068	- 34 595	159 473
Produits nets de commissions	321 607	- 71 092	250 515	250 825	- 58 022	192 803

(1) Conseil, Gestion d'actif, société de bourse et Capital Risque

2.8 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR

	31/12/2022	31/12/2021
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 32 822	31 592
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	- 32 840	31 671
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	18	- 79
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables(dividendes)		
Total	- 32 822	31 592

3.4 COÛT DU RISQUE

	En milliers de DH	
COÛT DU RISQUE	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions	32 247	39 521
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	32 247	37 521
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance		
Provisions engagements par signature		
Autres provisions pour risques et charges	-	2 000
Reprises de provisions	1 840	3 969
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 840	3 969
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance		
Reprises de provisions engagements par signature		
Reprises des autres provisions pour risques et charges	-	-
Variation des provisions	577	413
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	593	495
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	- 16	- 82
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	- 30 984	- 35 965

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée selon deux poles d'activités

- . Pôle Banque qui comprend CFG Bank SA, Banque agréée par Bank Al Maghrib;
- . Pôle Banque d'affaires structuré autour des métiers suivants:
 - * Finance d'entreprise (CFG Finance);
 - * Société de bourse (CFG Marchés);
 - * Gestion d'Actifs (CFG Gestion et CFG Gestion Privée);
 - * Capital Investissement (CFG Capital, REIM Parnters et T Capital Gestion).

4.1 PRINCIPAUX AGREGATS DU COMPTE DE RESULTAT

En milliers de DH

INFORMATION SECTORIELLE	Activités Bancaires	Activités Banque d'affaires (1)	Portefeuille de participation	Total
Marge d'intérêt	250 646	86	-	250 732
Marge sur commissions	43 646	206 869	-	250 515
Produit net bancaire	293 561	206 833	-	500 394
Résultat net	3 075	51 266	-	54 341
Résultat net part groupe	2 899	40 986	-	43 886

(1) Conseil, Société de bourse, Gestion d'actif et Capital Investissement

4.2 PRINCIPAUX AGREGATS DU BILAN

En milliers de DH

INFORMATION SECTORIELLE	Banque	Banque d'affaires	Total
Total bilan	14 909 371	462 699	15 372 070
<i>dont</i>			
Eléments de l'actif			
Actifs financiers disponibles à la vente	13 885	26 411	40 296
Prêts et créances sur les établissements de crédit	312 614	20 210	332 824
Prêts et créance sur la clientèle	8 806 412	-	8 806 412
Eléments du passif			
Dettes envers les établissements de crédit	2 865 557	-	2 865 367
Dettes envers la clientèle	8 032 909	-	8 032 909
Capitaux propres	989 534	-	873 283

5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS

	En milliers de DH	
	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement donnés		
Engagements de financement donnés	1 078 323	687 032
<i>Aux établissements de crédits</i>		
<i>A la clientèle</i>	1 078 323	687 032
Autres engagements donnés		
Total des engagements donnés	1 078 323	687 032
Engagements de financement reçus	-	-
<i>des établissements de crédits</i>		
<i>de la clientèle</i>		
Total des engagements reçus	-	-

5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIES

	En milliers de DH	
	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie donnés	62 636	2 848
<i>Aux établissements de crédits</i>		
<i>A la clientèle</i>	62 636	2 848
Autres engagements donnés	-	-
Total des engagements de garantie donnés	62 636	2 848
Engagements de garantie reçus	5 470 096	7 198 457
<i>des établissements de crédits</i>		
<i>de la clientèle</i>	5 470 096	7 198 457
Total des engagements reçus	5 470 096	7 198 457

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En DH

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat par action	9,50	5,61
Résultat dilué par action	9,50	5,61

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Filiale	Capital social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
CFG Bank	667 762 900	100,00%	100,00%	EC
CFG Finance	10 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Capital	41 000 000	100,00%	100,00%	IG
REIM Partners	1 051 600	60,00%	60,00%	IG
CFG Marchés	20 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Assurances	100 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion	5 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion Privée	1 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Associés	1 524 900	99,34%	99,34%	IG
CFG IT	5 010 000	100,00%	100,00%	IG
T Capital Gestion	300 000	51,00%	51,00%	IG
Villa Roosevelt	106 000 000	71,70%	71,70%	IG

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	10 ans	15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

ENCOURS PAR BUCKET

	31/12/2022			31/12/2021		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	8 569 616	176 316	184 824	6 547 697	194 000	31 760
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	8 569 616	176 316	184 824	6 547 697	194 000	31 760
Titres de dette						
Engagements hors bilan	1 062 718	12 402	-	1 267 002	80 424	-

DEPRECIATION PAR BUCKET

	31/12/2022			31/12/2021		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	68 715	13 097	37 710	55 974	14 904	14 472
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	68 715	13 097	37 710	55 974	14 904	14 472
Titres de dette						
Engagements hors bilan	4 463	358		6 335,00	2 252,00	



CFG BANK S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux actionnaires de la société
CFG BANK S.A.
5/7 rue IbnouToufail
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 ainsi que leur décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2022.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Avance en compte courant de CFG Bank à Villa Roosevelt

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt
- Madame Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A
- Villa Roosevelt est détenue par CFG Bank à hauteur de 72%

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un avenant à la convention d'avance en compte courant signée entre Villa Roosevelt et CFG Bank de 21.502.725,00 MAD moyennant un taux de 6,00% HT l'an en date du 17/02/2015, moyennant un taux de 0,00% à compter du 01/07/2020.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 01 juillet 2020
- Modalités : les avances en comptes courants ne sont pas rémunérées
- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions

Montants comptabilisés :

- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à KMAD 27.830 en 2022
- La Société n'a comptabilisé aucun produit en 2022

Montant encaissé : Néant

Montant décaissé : Néant

2.2. Avance en compte courant de CFG Bank à Villa Roosevelt

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt
- Madame Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A
- Villa Roosevelt est détenue par CFG Bank à hauteur de 72%

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'avances en compte courant d'un montant de MMAD 106 non rémunérées, accordées à la société Villa Roosevelt SARL.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 04 juillet 2019
- Modalités : les avances en comptes courants ne sont pas rémunérées
- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2022
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à MMAD 106 au titre de l'exercice 2022

Montant encaissé : Néant

Montant décaissé : Néant

2.3. Avance en compte courant de CFG Bank à Villa Roosevelt

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt
- Madame Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A
- Villa Roosevelt est détenue par CFG Bank à hauteur de 72%

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'avances en compte courant d'un montant de MMAD 6 non rémunérées, accordées à la société Villa Roosevelt SARL.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 23 juillet 2019
- Modalités : les avances en comptes courants ne sont pas rémunérées
- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2022
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à MMAD 6 au titre de l'exercice 2022

Montant encaissé : Néant

Montant décaissé : Néant

2.4. Convention d'avance en compte courant avec SPM SA

Personnes concernées :

Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Président Directeur Général de SPM S.A.
CFG Bank détient une action SPM SA

Nature et objet de la convention : Il s'agit de prêts de trésorerie accordés à la société SPM S.A. non rémunérés détaillés comme suit :

- Prêt de trésorerie accordé en 2015 pour KMAD 4.667
- Prêt de trésorerie accordé en 2016 pour KMAD 150

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 10 mars 2015
- Durée : 12 mois
- Modalités : Prêts non rémunérés

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2022
- Le solde du compte courant au 31 décembre 2022 est débiteur de KMAD 4.817

Montant encaissé : Néant

2.5. Refacturation de la quote-part des charges engagées par le Groupement d'Intérêt Economique « CFG IT »

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Administrateur Général de CFG IT
- Madame Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur Général Délégué de CFG IT et Administrateur de CFG Bank S.A
- La société CFG IT est un groupement détenu par CFG Bank S.A. à hauteur de 97,5%

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit la refacturation par CFG IT à CFG Bank S.A. de la quote-part des charges engagées par le groupement au titre de cet exercice. Il s'agit d'une convention non écrite.

Montants comptabilisés :

- La dette de CFG Bank envers CFG IT s'élève au 31 décembre 2022 à KMAD 3 125
- La société CFG Bank S.A. a comptabilisé une charge de KMAD 43.414 en 2022 HT

Montant décaissé : La société CFG Bank S.A. a décaissé un montant de KMAD 56.103 au cours de l'exercice 2022.

2.6. Conventions conclues précédemment avec Dar Tawfir dont les engagements ont été repris par CFG Bank suite à l'opération de fusion-absorption réalisée en 2012

2.6.1. Convention de prestations de services d'intermédiation avec CFG Marchés

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Président du Conseil d'Administration de CFG Marchés
- CFG Marchés est détenue à hauteur de 99,99% par CFG Bank S.A

Nature et objet de la convention : CFG Bank s'engage à effectuer le démarchage de la clientèle Grand Public et le conseil des clients dans leurs opérations de placement direct en bourse vers CFG Marchés.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 10 janvier 2001 modifiée par un avenant du 26 décembre 2005
- Toute somme facturée, par CFG Marchés, au-delà de 0,1% du volume réalisé par l'ensemble des clients de CFG Bank S.A., sera rétrocédée à cette dernière

Montants comptabilisés :

- La créance de CFG Bank S.A. envers CFG Marchés s'élève à KMAD 909 au 31 décembre 2022.
- La société CFG Bank S.A. a comptabilisé un produit de KMAD 3.002 HT en 2022.

Montant encaissé : La société CFG Bank S.A. a encaissé un montant de KMAD 4.095 en 2022.

2.6.2. Convention de prestations de services avec CFG Gestion

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Président du Conseil d'Administration de CFG Gestion
- Madame Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur des deux entités
- CFG Gestion est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 99,99%

Nature et objet de la convention : Cette convention vient en remplacement de la convention ayant le même objet et portant sur les mêmes prestations, datée du 10 janvier 2001 et conclue entre CFG Gestion et Dar Tawfir (absorbée par votre Société). CFG Bank ayant repris de ce fait les engagements de la société absorbée s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Le démarchage de clients par les forces commerciales du réseau bancaire de CFG Bank
- La commercialisation d'OPCVM gérés par CFG Gestion à une clientèle grand public drainée par le réseau bancaire CFG Bank

Cette liste ne revêt pas un caractère limitatif et pourra être adaptée aux besoins de CFG Bank d'un commun accord avec CFG Gestion.

Historiquement et à titre de rappel, la société Dar Tawfir en sa qualité de réseau commercial percevait une rémunération correspondant à une partie des commissions de gestion générées par les OPCVM à hauteur de 80%.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 14 janvier 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2012
- Conformément aux usages pratiques en vigueur entre les banques-réseau collecteur et leurs filiales sociétés de gestion et en contrepartie des prestations qu'elle fournit, CFG Bank percevra une rémunération correspondant à 50% des commissions générées par les OPCVM

Montants comptabilisés :

- CFG Bank S.A. détient une créance envers CFG Gestion au 31 décembre 2022 de KMAD 2.114
- La société CFG Bank S.A. a comptabilisé un produit de KMAD 19.993 HT en 2022

Montant encaissé : La société CFG Bank S.A. a encaissé un montant de KMAD 24.107 en 2022.

2.7. Convention bilatérale de prêt et emprunt de trésorerie avec T Capital Group

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Président Directeur Général de T Capital Group
- Monsieur Adil Douiri en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de CFG Bank S.A. et représentant légal du gérant de Mutandis SCA
- La société T Capital Group est détenue à hauteur de 10,21% par CFG Bank S.A

Nature et objet de la convention : Convention en compte courant au taux de 6,5%.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 2 janvier 2008 modifié en 2012 par une convention d'avance en compte courant au taux identique de 6,5% un avenant du 01 janvier 2015 avec une révision à la baisse du taux d'intérêt à 3,5%;
- Modalités : Nouvel avenant du 1er janvier 2015 avec un taux d'intérêt à 3,5%
- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions

Montants comptabilisés :

- Le solde débiteur des avances en comptes courants au 31 décembre 2022 : Néant
- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2022

Montant encaissé : KMAD 114 046.

Montant décaissé : Néant.

2.8. Prêt de CFG Bank à CFG Gestion

Personnes concernées :

- Monsieur Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Président du Conseil d'Administration de CFG Gestion
- Monsieur Adil Douiri en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de CFG Bank S.A. et représentant légal du gérant de Mutandis SCA
- CFG Gestion est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 100%

Nature et Objet de la convention :

Cette convention prévoit l'octroi d'un prêt de CFG Bank à CFG Gestion destiné au financement de l'acquisition des titres de CFG Capital moyennant un taux d'intérêt de 5,5%.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 28 décembre 2018
- Modalités : Le prêt est rémunéré à un taux d'intérêt de 5,5%

Montants comptabilisés :

- La créance de CFG Bank envers CFG Gestion s'élève au 31 décembre 2022 à KMAD 28.822 ;
- Les produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à KMAD 1.877 HT.

Montant encaissé : 8.521 KMAD ;

Montant décaissé : Néant.

2.9. Convention de domiciliation gratuite chez CFG Bank

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et représentant de CFG Bank en tant qu'actionnaire dans Immorente Invest SCA
- Madame Soumaya Tazi en sa qualité de Gérante de CFG Capital
- CFG Capital est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 100%
- CFG Capital est gérant unique d'Idraj et d'Immorente Invest

La Société CFG Bank domicilie gratuitement dans ses locaux la société Immorente Invest. A noter que CFG Capital est gérant unique d'Immorente Invest.

Casablanca, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Member Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Sijouï - Casablanca
Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES®

El Mustapha SAMOUH
Associé

**F. COMMUNIQUES DE
PRESSE PUBLIES EN
2022**

Communiqués de presse publiés en 2022

Communiqué des indicateurs financiers trimestriels – 4^{ème} trimestre 2021

Publié sur MEDIAS 24 et Maroc Hebdo, le 25 février 2022

Communiqué des résultats annuels au 31 décembre 2021

Publié sur MEDIAS 24, Finance news le 31 mars 2022

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire et communiqué des résultats 2021 avec les rapports des commissaires aux comptes

Publié sur MEDIAS 24, le 29 avril 2022

Communiqué des indicateurs financiers trimestriels – 1^{er} trimestre 2022

Publié sur MEDIAS 24 et Finances News, le 31 mai 2022

Communiqué de presse post assemblée générale Mixte

Publié sur MEDIAS 24, le 9 juin 2022

Avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Publié sur L'Opinion, le 21 juillet 2022

Communiqué des indicateurs financiers trimestriels – 2^{ème} trimestre 2022 (+ Erratum)

Publié sur MEDIAS 24 et l'Economiste, le 29 août 2022

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire

Publié sur L'Opinion, le 30 août 2022

Communiqué de presse des résultats au 30 juin 2022

Publié sur MEDIAS 24 et l'Economiste, le 15 septembre 2022

Visa par l'AMMC du prospectif relatif à une émission obligataire subordonnée perpétuelle de CFG Bank

Publié sur MEDIAS 24, le 16 septembre 2022

Visa par l'AMMC du prospectif relatif à une émission obligataire subordonnée de CFG Bank

Publié sur MEDIAS 24, le 16 septembre 2022

Publication des taux d'intérêt – Emission d'obligations subordonnées perpétuelles de CFG Bank

Publié sur MEDIAS 24, le 22 septembre 2022

Publication des taux d'intérêt – Emission d'obligation subordonnées de CFG Bank

Publié sur MEDIAS 24, le 22 septembre 2022

Communiqué des résultats au 30 juin 2022

Publié sur MEDIAS 24 et le Matin, le 30 septembre 2022

Visa par l'AMMC de la mise à jour du prospectif relatif à une émission obligataire subordonnée perpétuelle de CFG Bank

Publié sur MEDIAS 24, le 4 octobre 2022

Visa par l'AMMC de la mise à jour du prospectif relatif à une émission obligataire subordonnée de CFG Bank

Publié sur MEDIAS 24, le 4 octobre 2022

Publication des taux d'intérêt – Emission d'obligations subordonnées perpétuelles de CFG Bank

Publié sur MEDIAS 24, le 13 octobre 2022

Publication des taux d'intérêt – Emission d'obligations subordonnées de CFG Bank

Publié sur MEDIAS 24, le 13 octobre 2022

Communication des résultats de l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de CFG Bank

Publié sur MEDIAS 24, le 27 octobre 2022

Communication des résultats de l'émission d'obligations subordonnées de CFG Bank

Publié sur MEDIAS 24, le 27 octobre 2022

Communiqué de presse : « L'équipe d'Amethis a le plaisir d'annoncer sa sortie réussie du capital de CFG Bank (Maroc) »

Publié sur MEDIAS 24, le 25 novembre 2022

Communiqué des indicateurs financiers trimestriels – 3^{ème} trimestre 2022

Publié sur MEDIAS 24 et les Inspirations ECO, le 30 novembre 2022

Adil DOURI

Président du Conseil d'Administration

Younes BENJELLOUN

Administrateur Directeur Général

Souad BENBACHIR

Administrateur Directeur Général

Driss BENCHAFFAI

Directeur Général Délégué

CFG BANK



CFG Bank S.A.

5/7 Rue Ibnou Toufail
20100 Casablanca

Tél : +212 5 22 98 43 88

Fax : +212 5 22 98 43 60

RC : 67.421 Casablanca

Capital :542.889.900 dirhams